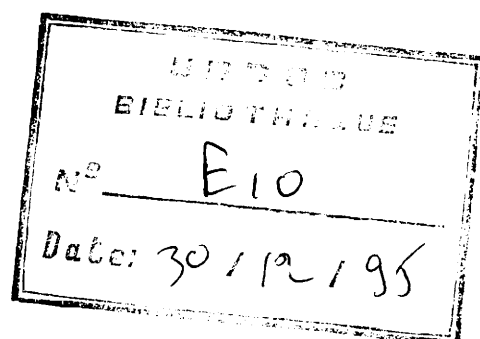




**Ministère de la Coopération
République Française**

**LES PREMIERS EFFETS DE LA
DÉVALUATION SUR LES FILIÈRES RIZ
IRRIGUÉ AU SAHEL**

(Sénégal, Niger, Mali)

Synthèse

Hélène BENZ
Jean-Louis FUSILLIER
Salmou HASSANE
Laurent LIAGRE
Patricio MENDEZ del VILLAR
Jean-Michel SOURISSEAU

Décembre 1995

**Avec la collaboration de la SAED
de l'IER et de l'ONAH**

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES GRAPHIQUES	iv
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	v
AVANT-PROPOS	1
I. SITUATION DU SECTEUR RIZICOLE AVANT LA DÉVALUATION ET EVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES	3
A. SÉNÉGAL	3
B. MALI	5
C. NIGER	6
II. ÉVOLUTION DES CONDITIONS DE PRODUCTION	9
A. MÉTHODES D'ENQUÊTE ET DE CALCUL	9
1. L'ÉCHANTILLONNAGE	9
2. MÉTHODES DE CALCUL	9
B. COMPARAISON GLOBALE DES COÛTS DES FACTEURS DE PRODUCTION	11
1. LA STRUCTURE DES COÛTS	11
2. ÉVOLUTION DU PRIX DES FACTEURS DE PRODUCTION	11
a. Les engrais	11
b. Les frais d'irrigation	13
c. Le prix des prestations de services et de la main-d'oeuvre	14
C. ÉVOLUTION DES PRATIQUES	17
1. UNE RÉDUCTION ASSEZ GÉNÉRALISÉE MAIS MODÉRÉE DES DOSES D'INTRANTS ...	17
2. UNE LIMITATION DES INTERVENTIONS MÉCANISÉES AU SÉNÉGAL	18
3. UNE GÉNÉRALISATION DES TRANSACTIONS EN ESPÈCES ET DE LA VENTE EN RIZ DÉCORTIQUÉ	18
4. DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES PARTICULIÈREMENT MARQUÉS AU SÉNÉGAL ...	19
D. ÉVOLUTION DES COÛTS DE PRODUCTION ET DES REVENUS DES PRODUCTEURS	21

III. ÉVOLUTION DES CONDITIONS DE COMMERCIALISATION ET DE TRANSFORMATION 27

A. LA MONTÉE EN PUISSANCE DU DÉCORTICAGE ARTISANAL ET LA FAILLITE DU SYSTÈME INDUSTRIEL 27

B. UNE IMPLICATION CROISSANTE DES PRODUCTEURS DANS LA TRANSFORMATION ... 29

C. LE COÛT DE LA TRANSFORMATION 29

D. EVOLUTION DES REVENUS DES COMMERÇANTS 31

IV. L'IMPACT DE LA DÉVALUATION SUR LA STRUCTURE DU PRIX À LA CONSOMMATION ET SUR LA COMPÉTITIVITÉ DU RIZ LOCAL PAR RAPPORT AU RIZ IMPORTÉ 32

A. EVOLUTION DES PRIX DU PADDY ET DU RIZ 32

B. STRUCTURE DES PRIX DU RIZ LOCAL ET RÉPARTITION DES REVENUS DANS LA FILIÈRE 32

C. L'ÉVOLUTION DES PRIX DU RIZ IMPORTÉ ET COMPÉTITIVITÉ DU RIZ LOCAL 37

V. QUELQUES ENSEIGNEMENTS D'UNE PREMIÈRE ANNÉE APRÈS LA DÉVALUATION 40

A. UNE ANNÉE TRANSITOIRE, DANS LA CONTINUITÉ DES DYNAMIQUES DE LIBÉRALISATION DES FILIÈRES 40

B. DES JEUX DE RAPPORTS DE FORCES, PLUTÔT QUE DES RÉACTIONS MÉCANIQUES 41

C. LES CONTRAINTES DE FINANCEMENT : UN FACTEUR DÉTERMINANT EN TERME DE CHOIX TECHNIQUES, DE COMMERCIALISATION ET DE RAPPORTS DE FORCE 42

D. PERSPECTIVES DES FILIÈRES RIZ IRRIGUÉ DANS LE CONTEXTE POST-DÉVALUATION . 43

VI. PROPOSITION DE SUIVI DES FILIÈRES RIZ IRRIGUÉ 45

A. PRODUCTION 45

B. CRÉDIT ET COMMERCIALISATION 47

C. TRANSFORMATION 47

D. RÉ-INVESTISSEMENTS 48

E. IMPORTATIONS 48

F. CONSOMMATION 48

RÉSUMÉ

Le but de ce travail était d'étudier l'impact de la dévaluation du franc CFA sur les filières riz irrigué dans trois pays du Sahel (Sénégal, Mali et Niger). Il s'agissait d'évaluer les effets économiques de cette mesure monétaire en terme de coût de revient des activités de la filière: production, transformation et commercialisation du riz. L'étude s'est attachée aussi à identifier les changements provoqués par la dévaluation dans les stratégies des acteurs. L'objectif étant de savoir dans quelle mesure la dévaluation a apporté les effets positifs attendus en termes de revenus pour les acteurs de la filière nationale et de stimulation de la production.

Les situations et les perspectives des filières riz irrigué dans les trois pays sahéliens apparaissent contrastées. L'un des enseignements majeurs est le renforcement avec la dévaluation, des dynamiques qui prévalaient antérieurement. A savoir, une consolidation du développement de la filière malienne qui parvient presque à satisfaire la consommation nationale ; une fragilisation des filières menacées : celle du Sénégal, en pleine restructuration et en repli depuis 1991, où les producteurs sont pénalisés par des systèmes de production mécanisés et intensifs en intrants importés, et celle du Niger, confrontée à des difficultés de gestion des coopératives et au dysfonctionnement du circuit public de transformation.

MOTS-CLÉS : riz, irrigation, dévaluation, production, coûts de production, transformation, commercialisation, comptes de filières, compétitivité, riz importé, libéralisation, prix, Mali, Niger, Sénégal, Sahel.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Principales caractéristiques de la riziculture irriguée au Mali, au Niger et au Sénégal	2
Tableau n° 2 : Evolution du prix des engrais	12
Tableau n° 3 : Tarifs des redevances à l'Office du Niger	13
Tableau n° 4 : Evolution des revenus des producteurs par groupe de taille (Sénégal et Mali)	22
Tableau n° 5 : Evolution des rendements et des revenus des producteurs au Sénégal	23
Tableau n° 6 : Evolution des rendements et des revenus des producteurs au Mali	25
Tableau n° 7 : Evolution des rendements et des revenus des producteurs au Niger	26
Tableau n° 8 : Evolution des marges des commerçants	31
Tableau n° 9 : Evolution des prix du paddy et du riz	32
Tableau n° 10 : Structure des prix dans les principaux circuits du riz au Sénégal	33
Tableau n° 11 : Structure des prix dans les principaux circuits du riz au Mali	36
Tableau n° 12 : Structure des prix dans les principaux circuits du riz au Niger	36
Tableau n° 13 : Evolution des taxes d'importation du riz	37
Tableau n° 14 : Hiérarchisation des principaux thèmes de suivi	46

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n° 1 : Evolution de la production et des importations de riz	4
Graphique n° 2 : Comparaison des coûts des facteurs de production par hectare	10
Graphique n° 3 : Variations des doses d'engrais	16
Graphique n° 4 : Coûts de production et revenus à l'hectare	20
Graphique n° 5 : Structure du prix riz du riz local - Circuit artisanal	34
Graphique n° 6 : Structure du prix du riz local - Circuit industriel	35
Graphique n° 7 : Prix de revient des importations	38

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AHA	: Aménagements hydro-agricoles
ARPON	: Amélioration de la Riziculture Paysanne à l'Office du Niger (Mali)
AV	: Association Villageoise
BNDA	: Banque Nationale de Développement Agricole (Mali)
BRL	: Bas-Rhône Languedoc
CAF	: Coût, Assurance et Fret
CIRAD	: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNCAS	: Caisse nationale de crédit agricole sénégalaise
DAP	: Di-Amino-Phosphaté
DP	: Décortiqueuse Privée
FED	: Fonds Européen de Développement
GIE	: Groupements d'Intérêt Economique
GMP	: groupe moto-pompe
IER	: Institut d'Economie Rurale (Mali)
ICS	: Industries Chimiques du Sénégal
ON	: Office du Niger (Mali)
ONAHA	: Office national des aménagements hydro-agricoles (Niger)
OP	: organisation paysanne
OSIRIZ	: Observatoire des statistiques internationales sur le riz
PIP	: périmètre irrigué privé
PIV	: périmètre irrigué villageois
SAED	: Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta, du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (Sénégal)
RBE	: Revenu Brut d'Exploitation
RINI	: Société nationale de transformation et de commercialisation du riz du Niger
RNE	: Revenu Net d'Exploitation
TCI	: Taxe Conjoncturelle d'Importation
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée

AVANT-PROPOS

La dévaluation du franc CFA avait comme un des objectifs d'améliorer de la compétitivité des filières agricoles nationales, créant les conditions de nouvelles dynamiques de production. Qu'en est-il des filières du riz irrigué sahélien ?

Cette étude a été centrée sur les grands aménagements à maîtrise complète d'eau, point de mire des bailleurs de fonds pour leurs potentiels de production, mais également pour les problèmes de rentabilité des gros investissements dont ils ont été l'objet.

Elle a été réalisée à la demande du Ministère de la Coopération par le CIRAD, avec la collaboration de la SAED, pour le Sénégal, de l'IER, pour le Mali, et de l'ONAHA, pour le Niger. Le travail de terrain s'est déroulé en deux phases : de juillet à décembre 1994 pour le volet production et amont de la filière, en mars 1995 pour le volet transformation et commercialisation. La présente synthèse est issue des trois documents par pays.

Ont participé à cette étude :

Au Sénégal :

SAED : Mamadou FAYE (Directeur de la planification et du développement rural),
Jean-François BELIERES (CIRAD, Conseiller technique)
et l'équipe de la cellule suivi-évaluation
CIRAD : Jean-Louis FUSILLIER, Pierre-Yves LE GAL
Stagiaire IAM Montpellier : Laurent LIAGRE

Enquêteurs : Aboubakrine DIACK, Mamadou SANGARE, Amada SY
Saisie informatique : Abdoulaye Pape Sar CAMARA

Au Mali :

IER : Lamissa DIAKITE, Mactar TRAORE, Mariko DRAMANE
CIRAD : Patricio MENDEZ del VILLAR, Jean-Michel YUNG
Stagiaire IAM Montpellier : Jean-Michel SOURISSEAU

Enquêteurs : Bakari DIARRA, Keiffa DIARRA, Fouraba DOUMBIA, Ibrahim DOUMBIA, Mobido KOÏTA, Mamadou KONE S., Bakari SAMACKE

Au Niger :

ONAHA : Abdelmoumouni HASSANE
CIRAD : Hélène BENZ
Stagiaire IAM Montpellier : Salmou HASSANE (Ministère de l'Agriculture, Niger)

Enquêteurs : Amadou ALI, Douma BOUBAKAR, Hassane OUMAROU
Saisie informatique : Moussa KOUKOU

Tableau n°1

	MALI	NIGER	SENEGAL
AMENAGEMENT	• 55 000 ha aménagés. • Irrigation gravitaire.	• 7 300 ha. • Irrigation par pompage.	• 68 000 ha dont 62% dans le delta. • 50 % aménagements privés. • Irrigation par pompage.
SYSTEME DE CULTURE	• Simple culture dominante. • MO: + • Intrants: +	• Double culture systématique. • MO: + + • Intrants: + + +	• Simple culture dominante. • Peu de MO et très forte mécanisation. • Intrants: + + +
ORGANISATION DE LA PRODUCTION	• AHA gérés par l'Office du Niger. • Crédit: BNDA et FDV. • Prix du paddy et du riz blanc libéralisés sur toute la filière.	• AHA gérés par les coopératives. • Crédit: fonds de roulement des coopératives • Prix du paddy négocié entre coopératives et le RINI. Egalement vente libre sur le marché.	• AHA gérés par les Unions Paysannes. • Crédits : CNCA • Prix du paddy au producteur et prix de gros du riz contrôlés jusqu'en 1994.
CONTRAINTES	• Système de crédit en crise. • Difficulté d'accès au foncier. • Manque d'expérience des organisations paysannes. • Incertitude sur la rémunération de la production.		
STRATEGIES	• Diversification des productions irriguées. • Mise en valeur de périmètres hors castiers. • Etablissement de relations contractuelles avec les commerçants. • Contournement des règles d'accès au crédit.	• Double culture. • Priorité aux cultures pluviales dans les calendriers de travaux. • Pluri-activité.	• Itinéraires techniques moins performants mais adaptés aux contraintes externes • Extensification foncière sur des AHA sommaires. • Adhésions multiples aux OP pour accéder aux crédits, aux intrants, au foncier.

I. SITUATION DU SECTEUR RIZICOLE AVANT LA DÉVALUATION ET EVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES

(cf. tableau n°1)

A. SÉNÉGAL

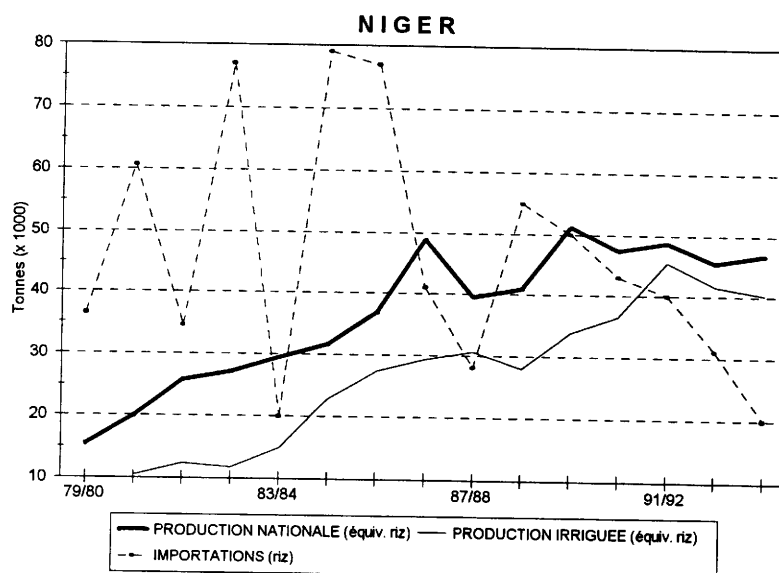
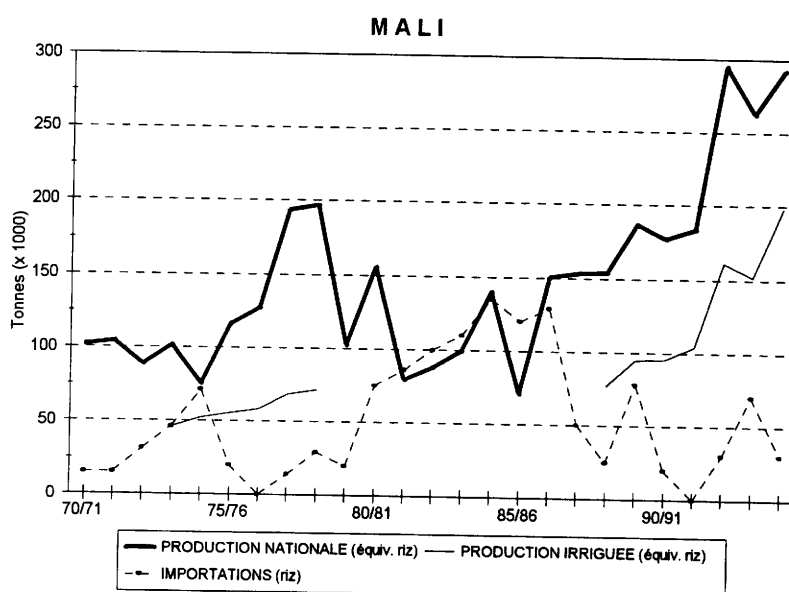
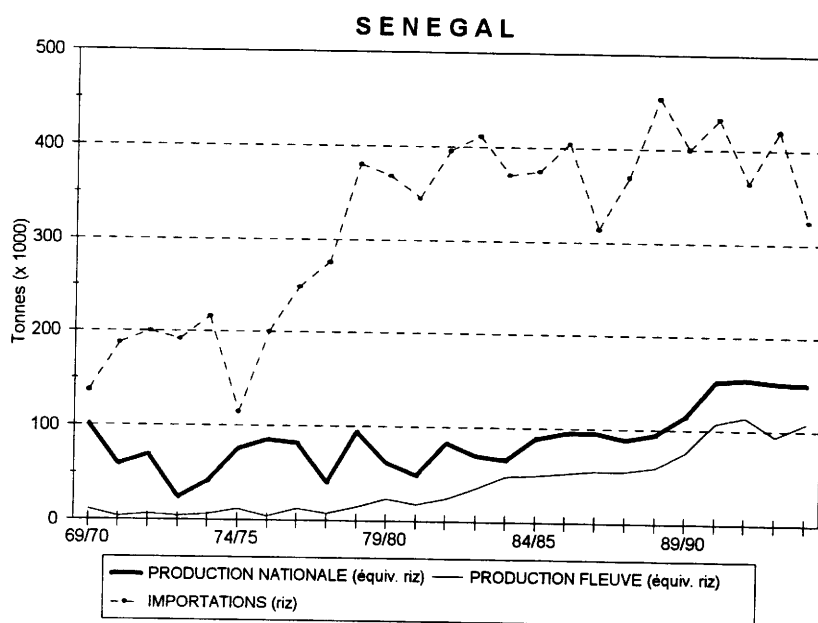
La production totale de paddy au Sénégal, qui s'élevait à 193 000 tonnes en 1993, représente un peu moins de 20% de la production céréalière totale. La vallée du fleuve Sénégal avec une production d'environ 165 800 tonnes de paddy, contribue pour 85% au total national.

Dans le delta du fleuve Sénégal, l'irrigation par pompage et un parcours technique intensif exigent des moyens financiers conséquents : la préparation du sol est mécanisée, le désherbage chimique est généralisé, l'apport d'engrais est important et l'usage des moissonneuses-batteuses s'est largement répandu. La structure foncière de l'exploitation agricole est souvent complexe et diversifiée. Elle se répartit entre plusieurs types d'aménagements aux modes différents d'irrigation, d'organisation et de productivité : d'une part les aménagements SAED transférés aux producteurs, d'autre part des aménagements plus sommaires (périmètres irrigués villageois - PIV - et périmètres irrigués privés - PIP - avec, pour ces derniers, une gestion de l'eau collective ou individuelle).

Le contexte organisationnel a connu une dynamique importante depuis la définition de la Nouvelle Politique Agricole en 1984, qui a initié la libéralisation du secteur rizicole. A partir de 1986 la SAED, organisme d'Etat chargé du développement de la riziculture, s'est désengagée progressivement de toutes les interventions dans la production ; après la dévaluation, ce désengagement s'est étendu à la transformation et à la commercialisation.

Concernant les services liés à l'amont de la production, ce retrait a été relayé par de nombreux opérateurs privés, d'origine rurale ou urbaine, qui ont investi les secteurs de la fourniture d'intrants et de la prestation de services mécanisés. La Caisse Nationale de Crédit Agricole Sénégalaise (CNCAS) a pris en charge le secteur du financement, suscitant le regroupement de producteurs en GIE, structure juridique leur permettant d'avoir accès au crédit. Par ailleurs, des travaux de réhabilitation débutèrent dans la seconde moitié des années 80 et à partir de 1990 ces périmètres réhabilités furent peu à peu transférés aux organisations paysannes. Dans le même temps, un nombre sans cesse croissant de GIE ont mis en place des aménagements sommaires privés qui ont rapidement dépasser en superficie les aménagements réhabilités. Ces aménagements sommaires, réalisés à coûts extrêmement bas (moins de 100 000 FCFA/ha contre plusieurs millions de FCFA pour les aménagements SAED), sont cependant à durée de vie limitée et dommageables pour l'environnement (salinité des terres). Ce sont également ces GIE qui constituent les organisations paysannes de base pour l'exploitation des aménagements transférés.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES IMPORTATIONS DE RIZ



NB : les statistiques officielles d'importations au Niger sont particulièrement fantaisistes.
On estime entre 80 000 et 100 000 t/an les volumes importés au cours des dernières années.

Ainsi, les superficies aménagées sur le fleuve Sénégal passent de 22 000 ha en 1984 à 68 000 ha en 1994 dont 42 000 ha dans le delta. Sur cette période, les aménagements SAED passent de 21 800 ha à 34 000 ha, tandis que les aménagements privés apparaissent en 1987 pour atteindre 34 000 ha en 1994 dont 28 000 ha dans le delta (SAED, 11/94)¹.

Mais cette explosion foncière s'est accompagnée d'une distribution trop libérale du crédit. L'apparition d'opérateurs douteux, des performances technico-économiques fragiles (notamment pour les aménagements privés) et des détournements manifestes, ont fait chuter dangereusement les taux de recouvrement. En réaction, la CNCAS a opéré une réduction drastique de l'accès aux prêts en 1994. Aujourd'hui, c'est l'ensemble du secteur de la riziculture qui est en crise.

Le contrôle de la SAED sur l'aval de la filière était presque total jusqu'en 1988, ses fonctions couvrant également la collecte, la transformation et la commercialisation du paddy. Un premier désengagement a lieu en 1988 avec l'apparition d'opérateurs privés dans la transformation, travaillant en sous-traitance pour la SAED. Cependant le système de prix garanti au producteur et de prix fixé à la consommation a été maintenu jusqu'en 1994, la péréquation sur le riz importé permettant de couvrir le déficit de la filière. La libéralisation se heurtait à ce problème de compétitivité. Le désengagement de l'Etat franchit une nouvelle étape le 1er juillet 1994 avec l'abandon du monopole officiel de commercialisation du paddy par la SAED et du prix administré du paddy à la production, avec cependant le maintien du contrôle du prix de gros. Par ailleurs, les rizeries SAED sont cédées au personnel licencié de la société. La SAED abandonne ainsi l'une de ses dernières prérogatives en tant qu'opérateur économique, et se concentre spécifiquement sur son rôle de suivi-conseil des agriculteurs et de gestionnaire des canaux primaires.

B. MALI

La production de paddy au Mali est estimée à environ 450 000 t (campagne 1993/94) dont 222 600 t sont produites dans la zone de l'Office du Niger. Elle représente environ 20% de la production céréalière nationale.

L'office du Niger, créé en 1932 (les travaux ont débuté en 1937) pour cultiver le coton, et comptant près de 55 000 ha de casiers, est l'un des plus anciens et des plus grands périmètres irrigués de l'Afrique de l'Ouest. L'expérience rizicole à grande échelle date des années 70 avec l'arrêt de la culture du coton.

L'irrigation gravitaire (à partir du barrage de Markala), avec une bonne maîtrise de l'eau, et la culture attelée sont les principales caractéristiques techniques et les grands atouts de cette zone. Les seuls éléments de coûts importés sont les engrais chimiques et une part du battage mécanique. La technique du repiquage et l'adoption de variétés à paille courte et non photosensibles diffusent depuis une dizaine d'années, à partir de projets d'intensification (RETAIL - 2 800 ha, ARPON - 11 500 ha, FED - 2 200 ha), qui proposent une amélioration du réseau hydraulique et du planage des parcelles par des réaménagements. La double culture a par contre du mal à se développer.

1. Les listes de références bibliographiques figurent dans les documents par pays.

La libéralisation de la filière débute en 1984, après un fort contrôle de l'Etat (dépendance en matière d'approvisionnement, de crédit, de battage, de transformation et de commercialisation). Les riziculteurs prennent la maîtrise de l'organisation de la production par l'intermédiaire d'Associations Villageoises (AV), chargées de relayer la structure Office du Niger dans ses prérogatives, hormis la gestion du réseau (dont la fourniture en eau et la récupération de la redevance) et du foncier (décisions des attributions et évictions). Cependant, même si tous les achats à crédit passent par elles, les AV n'interviennent pas directement dans les pratiques culturales. Elles sont chargées de fournir les engrais et d'assurer les opérations de battage. Elles offrent aux producteurs la possibilité de rembourser leurs dettes en nature, à un prix fixé en cours de campagne. Cependant, on assiste depuis deux ans, à la généralisation des remboursements des intrants en espèces. Aussi, les producteurs commercialisent de plus en plus eux-mêmes leur production.

Les prix du riz paddy et du riz blanc sont libéralisés sur toute la filière à partir de 1987. Outre ces changements importants et récents, la stratégie actuelle des producteurs est la vente de riz blanc, décortiqué à façon, afin d'augmenter la valeur ajoutée. Aussi, les rizeries industrielles, peu performantes et coûteuses sont relayées par les décortiqueuses artisanales privées dont le parc de matériel en augmentation fait que chaque producteur peut aisément faire décortiquer son paddy.

Bien que le problème de compétitivité face au riz importé soit moins marqué que dans les pays voisins, le riz local au Mali subissait toutefois la concurrence du riz importé. Un niveau de protection élevé du marché intérieur, établi dans le cadre du Programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC), a permis une diminution des importations de riz à partir du milieu des années 80 et une relance de la production nationale.

C. NIGER

Au Niger, avec une production d'environ 70 000 t, le paddy n'occupe qu'une place marginale dans l'ensemble des céréales, sa part se situant entre 3 et 5% de la production totale.

La riziculture traditionnelle nigérienne, en bordure du fleuve ou dans les bas-fonds, était marquée par son caractère aléatoire. Avant 1968, elle contribuait pour 90% à la production du riz du pays contre 10% pour la riziculture moderne. Le riz irrigué occupait à peine 2,3% des surfaces rizicoles. Actuellement, l'essentiel de la production rizicole provient des aménagements hydro-agricoles qui sont passés de 240 ha avant 1968 à 7 300 ha en 1993. La totalité des périmètres aménagés est à maîtrise totale de l'eau avec pompage. Ils sont à vocation exclusivement rizicoles et la double culture avec repiquage y est généralisée. Les coûts de pompage sont élevés mais, mis à part la préparation du sol effectuée par traction animale, les opérations culturales sont essentiellement manuelles (désherbage, récolte, battage manuel). Les rendements moyens sont de l'ordre de 4,5 t de paddy/ha et sont parmi les plus élevés de la sous-région.

Les parcelles rizicoles sont attribuées par l'Etat en fonction de la taille de la famille, mais les surfaces dépassent rarement 1 ha par exploitation. En contrepartie, les attributaires doivent adhérer à une coopérative de producteurs.

L'organisation générale du secteur irrigué moderne au Niger relève d'une part de l'Office National des Aménagements Hydro-agricoles (ONAHA), d'autre part des coopératives. L'ONAHA est créé en 1978, avec pour mission d'assurer l'étude et la réalisation des aménagements, ainsi que l'encadrement des paysans pour la mise en oeuvre des périmètres. Jusqu'en 1982, l'office gère directement les périmètres irrigués. L'encadrement est intensif, directif et au centre de toutes les décisions. A partir de cette date, la gestion des périmètres est transférée aux coopératives qui accèdent ainsi à une autonomie et à une responsabilisation croissantes. A présent, elles bénéficient plus que d'un encadrement léger de la part de l'ONAHA, et sont le centre de toutes les décisions concernant la production. Plusieurs tâches auparavant exécutées par l'ONAHA sont maintenant entièrement assurées par les coopératives : labours, achats d'intrants, collecte de la redevance, distribution et recouvrement des crédits, commercialisation. Sous la supervision de l'encadrement technique, la coopérative assure aussi l'organisation et le suivi des pépinières communes, l'élaboration et le suivi du calendrier cultural. Parallèlement, le désengagement de l'Etat s'est également traduit par une réduction puis une suppression des subventions sur les intrants et le matériel agricole.

L'Etat intervient également dans l'aval de la filière, au travers de Riz du Niger (RINI), organisme para-public chargé de la transformation et de la commercialisation. Depuis 1990, le prix du paddy n'est plus fixé par l'Etat ; il est négocié à chaque campagne entre les coopératives et le RINI. Les coopératives collectent principalement les quantités de paddy qui correspondent au paiement de la redevance et aux échéances de crédits. Les producteurs sont ensuite libres de livrer aux coopératives le restant de leur production ou de le vendre sur le marché privé. La libéralisation du marché a conduit à une dégradation graduelle du prix d'achat du paddy par le RINI, qui est ainsi passé de 71,5 à 63 FCFA/kg entre 1989 et 1993. Aussi les producteurs sont-ils de plus en plus incités à vendre sur le marché privé.

Avant la dévaluation, la filière riz au Niger, loin d'être compétitive vis à vis du riz importé, s'est heurté à des problèmes d'écoulement de la production, notamment pour la sous-filière publique.

ZONES D'ENQUETES ET ECHANTILLONNAGE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Sénégal

Trois types de zones, illustrant les différentes caractéristiques géographiques et socio-économiques du delta, ont été retenues. Un village a été choisi dans chacune de ces trois zones :

- Pont-Gendarme : proximité urbaine, surfaces disponibles réduites, uniquement sur périmètres SAED ou extensions, production de tomates irriguées et maraîchage traditionnel, organisation pyramidale dominée par la section villageoise. 15 exploitations agricoles enquêtées.

- Diawar : zone pionnière, coexistence d'un périmètre SAED et d'importants PIP, prise en charge de la commercialisation par les organisations paysannes. 20 exploitations agricoles enquêtées.

- Thiagar : proximité urbaine, périmètre SAED et PIV, pratique de la double culture, possibilité de ressources non agricoles, forte indépendance des GIE. 22 exploitations agricoles enquêtées.

Nous avons complété cet échantillon par un groupe d'"investisseurs". Il s'agit d'exploitants de type néoruraux, ou d'origine rurale mais investissant des capitaux d'origine non agricoles dans la riziculture irriguée. Ces "investisseurs" cultivent généralement sur des PIP. 8 exploitations enquêtées.

Soit 65 exploitations et un total de 331 parcelles sur 4 campagnes (29 à 130 parcelles selon les campagnes).

Mali

Les réaménagements sont des facteurs essentiels dans les évolutions de la riziculture ces dernières années. Ils entraînent des itinéraires techniques et des stratégies différentes. Nous avons donc scindé en deux le groupe des villages choisis.

En zones réaménagées :

- Trois villages sur la zone du projet ARPON.
- Deux villages sur les casiers du RETAIL (première et deuxième phase).

En zones non réaménagées :

- Un village de la zone de N'Débougou, frontalier des casiers ARPON, pouvant bénéficier de la diffusion des techniques d'intensification.
- Deux villages de la zone de Molodo, assez enclavés et casiers dégradés.
- Deux villages de la zone de Kolongo, enclavés (loin du centre urbain et commercial de Niono) et casiers très dégradés.

Les enquêtes rétrospectives sur l'hivernage 1993 et la contre-saison 1994 ont été menées sur 151 exploitations. Pour la campagne d'hivernage 1994, l'échantillon a été réduit à 100 exploitations, un suivi plus rapproché ayant été effectué (passages bi-hebdomadaires pour la mesure des temps de travaux). Au sein de chaque village, les exploitations ont été réparties entre trois groupes de taille (selon la superficie rizicole et la population) et un groupe de "non-résidents".

Niger

Quatre périmètres ont été retenus. Les structures d'exploitation étant assez homogènes, les deux principaux critères de différenciation retenus sont les performances techniques et la qualité de gestion du périmètre. Nous nous sommes également attachés à prendre en compte, dans une moindre mesure, l'environnement géographique du périmètre (proximité urbaine, accès au goudron). Deux périmètres ont été choisis dans chacune des deux principales zones rizicoles :

Zone de Niamey :

- Say I à une cinquantaine de kilomètres de Niamey : bonnes performances techniques et bonne gestion, forte proportion d'urbains et facilement accessible par route goudronnée.
- Namardé-Goungou à environ quarante kilomètres de Niamey : bonnes performances techniques, gestion moyenne, exploité par des ruraux, voie d'accès en latérite.

Zone de Tillabéry :

- Toula à deux kilomètres de Tillabéry : voie d'accès goudronnée, performances techniques en régression, problèmes d'organisation au niveau de la coopérative, présence marquée de citadins.
- Daïbéry à quinze kilomètres de la Tillabéry, proche de la route goudronnée, performances techniques et gestion moyennes, exploitants essentiellement ruraux.

30 exploitations agricoles ont été tirées sur chacun des quatre périmètres (soit un total de 360 parcelles sur trois campagnes). La taille des surfaces rizicoles par exploitation étant au Niger très homogène, l'échantillonnage s'est basé sur la diversité des ressources des producteurs (agriculteurs purs, éleveurs ou pluri-actifs).

II. ÉVOLUTION DES CONDITIONS DE PRODUCTION

A. MÉTHODES D'ENQUÊTE ET DE CALCUL

1. L'ÉCHANTILLONNAGE (cf. encadré)

Plus que la représentativité statistique, la compréhension de la diversité des comportements a guidé le choix de l'échantillon. La recherche d'une véritable représentativité statistique s'avère en effet problématique dans des milieux très hétérogènes pour lesquels la mise en place de bases de sondage reste à compléter.

Les données concernant la production et le secteur amont ont été collectées au cours de cinq mois d'enquêtes dans chacun des pays, de juillet à décembre 1994, puis complétées en mars 1995 pour les aspects concernant la commercialisation, la transformation et les importations. La campagne d'hivernage 1994, première campagne se déroulant entièrement après la dévaluation, a ainsi été suivie "en temps réel" et des enquêtes rétrospectives ont été menées sur les campagnes de contre-saison 1993 (au Sénégal), d'hivernage 1993 et de contre-saison 1994 (dans les trois pays).

2. MÉTHODES DE CALCUL

Pour le Sénégal et le Mali, deux niveaux de typologie ont été utilisés :

- le type d'aménagement² (les données de base ayant été collectées par parcelle) ;
- la taille des exploitations (en agrégeant l'ensemble des parcelles de chaque exploitation).

Les moyennes des résultats techniques et économiques par parcelles ont été pondérées par les surfaces, afin de s'affranchir de la distorsion créée par de très petites parcelles (sur lesquelles la marge d'erreur est particulièrement importante). Les écart-types ont par contre été établis par rapport à des moyennes simples.

Au Niger, où le type de parcelle et la surface rizicole des exploitations sont beaucoup plus homogènes, l'analyse a été menée par périmètre (avec des données de base collectées par exploitation).

Pour les trois pays, les amortissements ont été calculés au prix d'achat réel.

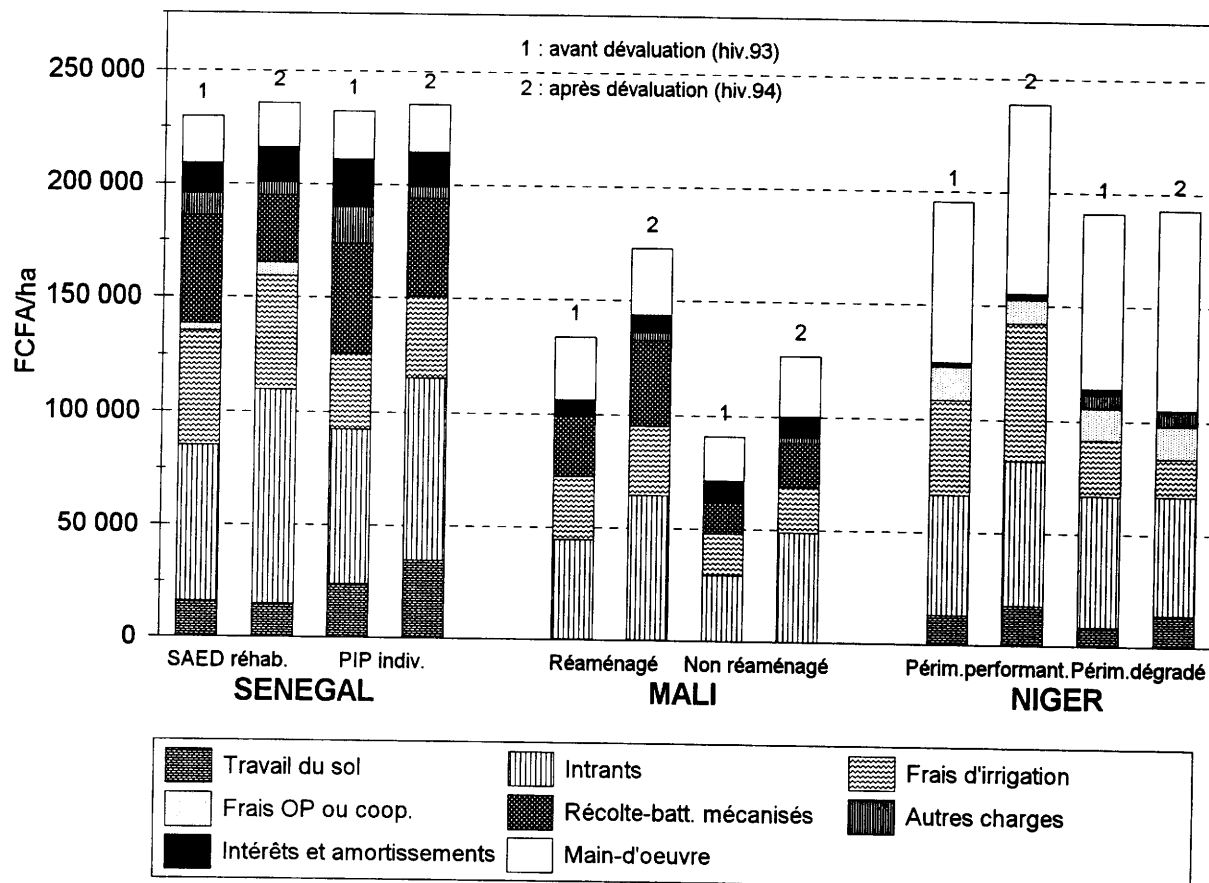
La production a été valorisée selon sa destination, au plus proche de la valeur marchande³.

2. Au Sénégal : aménagements SAED réhabilités / périmètres irrigués villageois (PIV) / périmètres irrigués privés (PIP) collectifs / PIP individuels. Au Mali : aménagements réhabilités / aménagements non réhabilités.

3. A la vente : somme des valeurs de riz ou de paddy vendu par le producteur, au prix réel obtenu. Dons et paiements en nature : valorisés au prix de marché au moment où l'opération a été effectuée (généralement à la récolte). Autoconsommation et stocks : valorisées au prix moyen obtenu au cours de la campagne.

Graphique n° 2

COMPARAISON DE LA STRUCTURE DES COUTS DE PRODUCTION



B. COMPARAISON GLOBALE DES COÛTS DES FACTEURS DE PRODUCTION

1. LA STRUCTURE DES COÛTS

Les grandes caractéristiques des rizicultures irriguées du Sénégal, du Mali et du Niger apparaissent de façon marquée lorsque l'on compare globalement les coûts des facteurs de production. En terme de charges totales à l'hectare, on passe environ du simple au double entre le Sénégal et le Mali, le Niger se situant entre les deux, mais plutôt proche du Sénégal. (cf. graphique n°2)

La structure des coûts met en évidence les différences de modes de production :

- Au **Niger**, où aucune opération n'est motorisée, la main-d'oeuvre occupe une place centrale, avec 35 à 40% des charges totales, alors qu'elle n'excède pas 10% au Sénégal et 25% au Mali.

- Au **Mali**, la riziculture de l'Office du Niger se distingue de celle des deux pays voisins par son mode d'irrigation gravitaire, qui lui donne l'avantage de charges d'irrigation beaucoup plus faibles.

- Au **Sénégal**, l'importance des charges de culture, qui impose le recours systématique au crédit institutionnel, ainsi qu'un équipement important (géré collectivement ou individuellement), conduit à alourdir des charges de production d'environ (10%) de frais financiers.

2. EVOLUTION DU PRIX DES FACTEURS DE PRODUCTION

Les coûts de production ont relativement peu augmenté entre 1993 et 1994 par rapport aux effets "mécaniques" que l'on pouvait attendre de la dévaluation.

a. Les engrais

Ces postes occupent une place déterminante dans ses systèmes de culture intensifs : ils vont de 11 à 26% au Sénégal, 28 à 35% au Mali et 23 à 27% au Niger.

L'évolution du prix des produits a été fortement différenciée d'un pays à l'autre, en fonction de la source d'approvisionnement et de l'organisation de la filière amont.

Au **Sénégal**, bien qu'une part des engrais soit produite localement, grâce aux ressources nationales de phosphates, la hausse du prix des engrais a été immédiate et largement supérieure à ce qui a été observé dans les deux autres pays. En effet, la société Senchim bénéficie d'un quasi-monopole à l'importation pour l'urée et d'un monopole de la commercialisation des engrais produits localement par ICS (les deux sociétés étant d'ailleurs liées). Aussi elle a pu augmenter ses prix de vente de façon importante afin de préserver, voire d'augmenter ses marges, au détriment des revendeurs dont les revenus ont été nettement comprimés.

Tableau n° 2 : Evolution du prix des engrais
(FCFA/kg)

SÉNÉGAL			MALI			NIGER		
Prix payé par les producteurs enquêtés								
	SH 93	SH 94		SH 93	SH 94		SH 93	SH 94
DAP* et Urée	90-110	166-173 (+ 70%)	DAP Urée	108-128 96-117	155-216 (+60%) 144-204 (+65%)	NPK** Urée	60-65 70	70-85 (+30%) 85-100 (+32%)
Fournisseurs du delta						Centrale d'approvisionnement		
DAP	96	159 (+65%)				NPK	65	65 (+0%)
Urée	97	176 (+80)				Urée	60	60 (+0%)
						Commerçants		
						NPK	65	70 (+7%)
			Urée	70	100 (+40%)			

* DAP (Sénégal et Mali) = 18-45-0

** NPK (Niger) = 15-15-15

NB : ces "fourchettes" sont des moyennes minimum et maximum par type d'aménagement (Sénégal), par village (Mali) ou par périmètre (Niger). Les évolutions des prix en % sont des moyennes entre les minimum et maximum.

Au **Mali**, le secteur des engrais est également dominé par deux grandes sociétés importatrices (dont Senchim), mais le marché a été nettement perturbé en 1994 par l'entrée frauduleuse d'engrais par le Burkina Faso ainsi que par des stocks de l'année précédente. Aussi, la hausse des prix a été beaucoup plus limitée que prévue. Et selon les fournisseurs avec lesquels elles ont pu traiter, les OP ont obtenu des prix très différents. Mais il faut souligner que cette situation ne devrait être que conjoncturelle. On s'attend en effet à des augmentations du prix des engrais, pouvant atteindre environ 200 FCFA/kg pour le DAP et 190 FCFA/kg pour l'urée, soit une hausse d'environ 15% par rapport à 1994.

Au **Niger**, l'essentiel des engrais est importé du Nigeria par des commerçants Haoussas installés de part et d'autre de la frontière. Il s'agit d'un réseau très concurrentiel, mais surtout les engrais bénéficient au Nigéria d'importantes subventions. De plus, après une réévaluation début 1994, le Naira s'est de nouveau déprécié, et les prix des engrais rendus au producteur n'ont que faiblement augmenté.

Par ailleurs, bien que marginale, une part des engrais utilisés sur les aménagements hydroagricoles provient de la Centrale d'approvisionnement, organisme étatique qui se fournit partiellement par les dons, et qui revend cet engrais à des prix nettement inférieurs à ceux du marché.

b. Les frais d'irrigation

Pour toutes les charges qui sont du ressort des organisations paysannes, sous leurs diverses formes, on observe de façon générale une tendance à amoindrir le poids de la dévaluation en n'augmentant que faiblement les tarifs. Cette compression ne peut vraisemblablement être que temporaire, dans la mesure où elle ne prend nullement en compte l'évolution des coûts réels de fonctionnement et d'entretien (et encore moins le renouvellement du matériel). Cette sous-estimation du coût de l'irrigation, déjà problématique avant la dévaluation, pose évidemment le problème de la pérennité de ces systèmes, sans un apport périodique de financements extérieurs.

Au **Sénégal**, sur les aménagements réhabilités, où la fixation du montant de la redevance est du ressort des Unions gestionnaires des aménagements, elle est passée de 50 000-58 000 FCFA/ha à 60 000-63 000 FCFA/ha.

C'est sur les périmètres irrigués villageois (PIV) que l'augmentation a été la plus importante, en passant de 35 000 à 50 000 FCFA/ha.

Sur les aménagements privés enquêtés, les coûts estimés se sont maintenus autour de 60 000 FCFA/ha pour les PIP collectifs (dont le matériel de pompage est loué) et de 45 000 FCFA/ha pour les PIP individuels (y compris les amortissements des GMP).

Au **Mali**, la redevance a été longuement négociée entre l'Office du Niger et les producteurs. Sous leur pression, elle n'a été augmentée que de 14% pour l'hivernage 1994. Par la suite, une étude du BRL (1995), destinée à évaluer le coût réel du fonctionnement et de l'entretien des aménagements, a préconisé des augmentations de tarifs de plus de 50% par rapport à 1993; une nouvelle négociation a été entamée pour 1995.

Tableau n° 3 : Tarifs des redevances à l'Office du Niger
(FCFA/ha)

	Zone réaménagée	Zone non réaménagée*	Taux d'augmentation par rapport à 1993
Tarifs appliqués par l'ON en 1993	28 000	14 000 à 21 000	-
Tarifs appliqués par l'ON en 1994	32 000	16 000 à 24 000	14%
Tarifs préconisés par BRL	48 000	27 000 à 36 000	71% à 93%
Tarifs proposés par l'ON pour 1995	43 000	24 000 à 32 000	52% à 71%

* Deux tarifs différents sont appliqués en fonction de l'état de dégradation de l'aménagement

Au **Niger**, les coopératives ont manifestement cherché à abaisser leurs charges au maximum après la dévaluation. L'ONAHA a également fait un effort en faveur des producteurs, en maintenant sa facturation forfaitaire à 4 000 FCFA/ha. Par ailleurs, la forte pluviométrie de l'hivernage a permis de limiter les coûts de pompage, malgré une augmentation de 25% du prix de l'électricité. Aussi, les redevances n'ont que faiblement augmenté : sur les quatre périmètres enquêtés, elles sont passées de 50 000-70 000 en hivernage 1993 à 45 000-80 000 FCFA/ha en hivernage 1994 et pour l'ensemble des aménagements de la zone de Tillabéry, la moyenne des redevances n'a augmenté que de 7 000 FCFA/ha, passant de 64 000 à 71 000 FCFA/ha. Ces tarifs ne pourront vraisemblablement pas être maintenus, à moins de réduire les services offerts par les coopératives ainsi que leur capacité à renouveler l'outil de production (amortissements et provisions pour renouvellement ont été, en général, maintenus au même niveau qu'avant dévaluation). Dans les prévisions de coût de production effectuées par l'ONAHA durant la campagne d'hivernage 1994, une redevance de 100 000 FCFA/ha avait d'ailleurs été retenue.

c. Le prix des prestations de services et de la main-d'oeuvre

L'évolution du prix des prestations de service mécanisées et de la main d'oeuvre apparaît dans presque tous les cas être principalement la résultante de rapports sociaux et de négociations, plus que d'un réel calcul de coût de revient.

Au **Sénégal**, c'est autour de la récolte mécanisée que le jeu des rapports de force s'est avéré déterminant. Tout de suite après la dévaluation, les propriétaires de moissonneuses batteuses ont augmenté leurs tarifs, faisant passer le taux de prélèvement en nature de 15% à 20% de la récolte. Ce tarif a été appliqué en saison chaude 1994 ; puis en hivernage, les prestataires ont dû revenir à un taux de 15% sous la pression des producteurs. Celle-ci s'est principalement exercée sous la forme d'un retour à la récolte manuelle, tant que les tarifs restaient trop élevés. Il est frappant de remarquer que sur les PIP, où les surfaces sont beaucoup trop importantes pour envisager un retour à la récolte manuelle, les tarifs observés dans notre échantillon sont restés à 17% en hivernage 1994, alors que sur les aménagements réhabilités, ils sont redescendus à 13,5%, niveau d'avant dévaluation.

Dans cette même logique, les tarifs d'offsetage⁴ ont augmenté d'environ 22%, passant de 15 000 à 17 000-18 000 FCFA/ha en saison chaude 1994 et ont été maintenus à ce prix pour l'hivernage. En effet, les producteurs ne disposant pas de solution alternative, leur pouvoir de négociation était ici minime.

Au **Mali**, le problème du prix de la préparation du sol ne s'est pas posé, la plupart des producteurs possédant une charrue. Par contre, on peut noter que le prix du battage a été maintenu à 8% de la quantité battue, comme avant la dévaluation. En effet, les AV, propriétaires des batteuses, fonctionnent dans une logique de service aux agriculteurs, plutôt que d'entreprise. Par ailleurs, la pression des producteurs s'est fait aussi sentir sur les tarifs hydrauliques appliqués par l'Office du Niger, dont l'augmentation a été minime.

4. Terme utilisé localement pour le passage des disques offset.

Mais dans un cas comme dans l'autre, ces tarifs ne tiennent pas compte de l'augmentation des charges de fonctionnement, et encore moins du renouvellement du matériel. A moyen terme, les prestataires devraient vraisemblablement les revoir à la hausse pour pouvoir se maintenir (avec le risque, pour les moissonneuses-batteuses du delta, de voir leurs clients revenir à des méthodes de récolte manuelle, plus intensives en travail).

Au **Niger**, les prestations de labour, effectuées par les paysans qui possèdent un attelage, ont augmenté de façon encore plus marquée (entre 35 et 75%), aucune alternative n'étant possible. Un des périmètres fait ici exception : la coopérative de Say 1, qui gère l'organisation du labour, a cherché à minimiser les hausses de coûts de production et les tarifs de labour n'ont pas été modifiés.

En ce qui concerne la main-d'oeuvre, les réactions ont été assez différentes selon les pays.

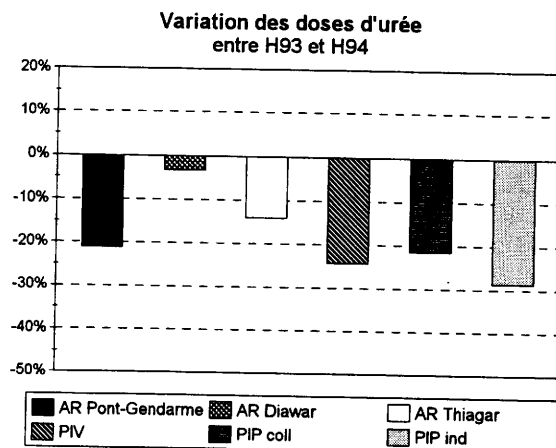
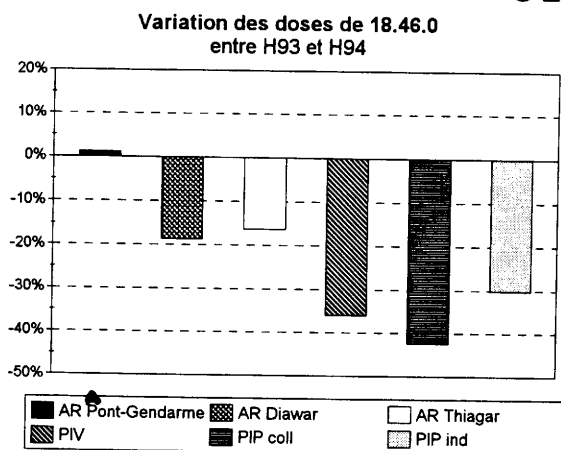
Au **Sénégal**, où très peu de main-d'oeuvre intervient dans la production (hormis pour la récolte, lorsqu'elle est manuelle), le coût journalier n'a pas augmenté.

Au **Mali**, le travail manuel est beaucoup plus important (repiquage, désherbage, récolte, vannage). Mais la particularité de la zone de l'Office du Niger est l'abondance du réservoir de main-d'oeuvre. Cette population, venue du nord du pays (Bellahs, et plus récemment Touaregs), sans terre et sans ressources, se trouve nettement en position de faiblesse par rapport aux riziculteurs (d'autant plus que ceux-ci disposent d'une certaine marge de manoeuvre avec la main-d'oeuvre familiale et l'entraide). Aussi, les tarifs journaliers ont peu augmenté et se maintiennent pour l'instant entre 500 et 750 FCFA.

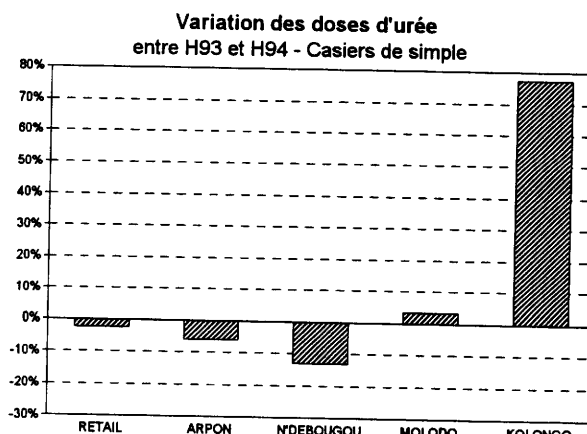
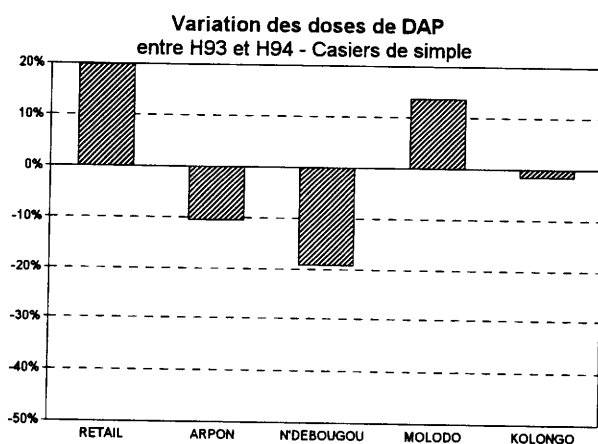
Au **Niger**, où le travail manuel est, comme au Mali, la clé de voûte de la riziculture, la situation est assez différente. Malgré une tendance à renforcer le recours à la main-d'oeuvre familiale, les charges en main-d'oeuvre ont augmenté de 7 à 19% selon les périmètres, et ceci malgré les fortes chutes de rendements qui ont réduit les charges de récoltes (celles-ci représentant environ 50% de la main-d'oeuvre totale). Le recours presque impératif à de la main-d'oeuvre extérieure, et l'absence de forte différenciation sociale entre les exploitants et les salariés agricoles, comme c'est le cas au Mali, a conduit à une assez forte augmentation des coûts.

EVOLUTION DES DOSES D'ENGRAIS

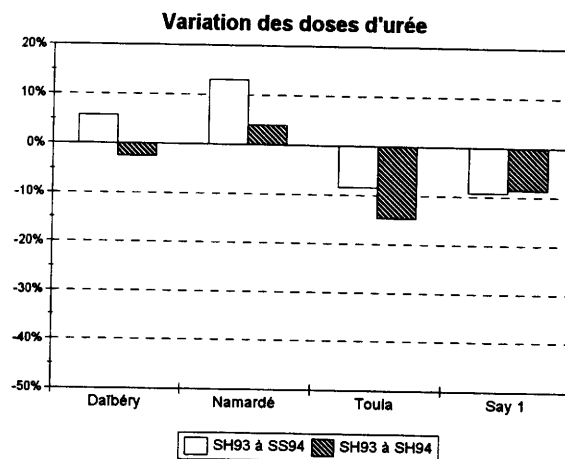
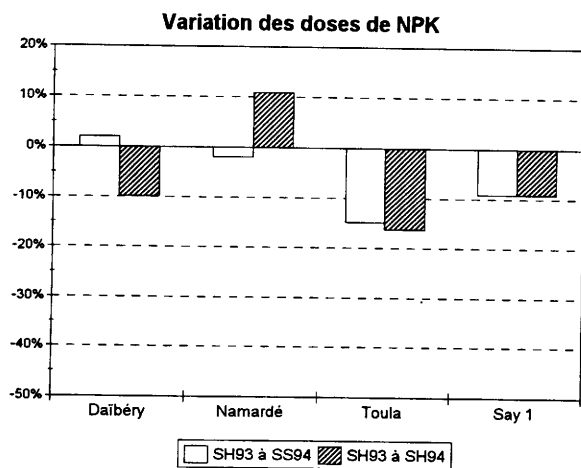
SENEGAL



MALI



NIGER



C. ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Face à ces évolutions erratiques du prix des services et des intrants, ainsi qu'à la grande incertitude sur les prix de vente du paddy et du riz, les producteurs ont généralement adopté un comportement d'expectative. Toutefois, certaines modifications de pratiques ont commencé à apparaître, pour contrer la hausse des coûts de production.

1. UNE RÉDUCTION ASSEZ GÉNÉRALISÉE MAIS MODÉRÉE DES DOSES D'INTRANTS

Les intrants occupent dans tous les systèmes culture étudiés une place centrale et dans tous les pays, leurs prix ont augmenté, même si cela a été dans une moindre mesure que ce qui pouvait être attendu. C'est donc l'un des postes sensibles, sur lequel on pouvait s'attendre à une réaction immédiate de la part des producteurs, avec les risques que cela implique sur la dégradation des rendements. (cf. graphique n°3)

Au **Sénégal**, les doses d'intrants ont été peu modifiées durant la saison chaude, la mise en place de la culture étant intervenue tout de suite après la dévaluation. Par contre, en hivernage, les ajustements ont été plus marqués. Des comportements très différents ont été observés. Les réactions ont été nettement plus sensibles sur les aménagements sommaires mis en valeur par des "investisseurs", dont la préoccupation première est la rentabilité, alors que les plus petits producteurs sont prioritairement axés sur la satisfaction des besoins alimentaires. Ainsi, entre l'hivernage 1993 et l'hivernage 1994, les doses d'engrais appliquées ont été réduites de 20 à 40% sur les PIV et les PIP, alors que sur les aménagements réhabilités, elles ont été maintenues dans certains villages et réduites au plus de 20% dans d'autres. Ces variations, calculées sur la base de moyennes pondérées par les surfaces, sont toutefois à nuancer, ce comportement n'étant pas majoritaire : en effectifs, seuls 40% des exploitations des périmètres réhabilités ont réduit leurs doses d'engrais de façon significative (plus de 10% de réduction). D'autre part, les problèmes d'accès au crédit apparaissent ici au moins aussi déterminants que la hausse des prix.

Pour les produits phyto-sanitaires, les comportements sont beaucoup plus hétérogènes au sein d'un même aménagement, mais la réduction des doses apparaît de façon assez marquée sur les PIV et les PIP, par contre sur les aménagements réhabilités, il n'y a pas eu de changement notoire de comportement. Il faut préciser que pour les PIP collectifs, la très faible utilisation d'intrants en hivernage 1994 est liée à la mise en valeur de nouvelles terres, qui permettent de bons résultats la première année sans apports importants.

Au **Mali**, de façon assez similaire, les plus fortes réductions de doses ont été observées chez les exploitants non-résidents, qui ont adopté un comportement de repli face aux incertitudes du marché. Pour les autres, les résultats de la production sont primordiaux, tant en terme de revenus et qu'en terme alimentaire, et imposent de maintenir un bon niveau de fertilisation.

Par ailleurs, les réactions ont été très hétérogènes d'une zone à l'autre, car les contraintes de crédit, les conditions d'approvisionnement et le prix des engrais étaient très différents. Dans certaines AV, des accords ont été passés avec des commerçants, lesquels ont pris en charge les dettes des producteurs auprès des structures bancaires. Des nouveaux crédits, ainsi octroyés, ont permis de financer l'achat d'engrais - ces pratiques sont bien sûr assorties d'une majoration de prix.

Au **Niger**, sur trois périmètres sur quatre, les doses d'engrais ont été réduites, dans des proportions allant de 6% à 16%. L'évolution des doses est ici davantage liée aux conditions dans lesquelles la coopérative a pu obtenir les engrais, plus qu'aux stratégies individuelles.

2. UNE LIMITATION DES INTERVENTIONS MÉCANISÉES AU SÉNÉGAL

Le prix du travail du sol mécanisé a augmenté de façon assez nette au Sénégal. Ceci venant s'ajouter aux problèmes d'accès au crédit et, dans les zones de doubles cultures, à des retards de calendrier, certains producteurs ont été contraints à diminuer la préparation du sol. Dans les périmètres réhabilités et dans les PIV, les réfections de parcelles ont diminué et, phénomène peu fréquent jusqu'à présent, on a vu apparaître des mises en culture sans offsetage (en hivernage 1994, sur 14% des surfaces réhabilitées).

Par ailleurs, comme il a été mentionné précédemment, la récolte a fait l'objet de stratégies marquées de substitution au profit de systèmes à forte utilisation de main-d'oeuvre et faible motorisation. Il n'y a que sur les PIP, contraints par la grande taille des parcelles, que le recours aux moissonneuses-batteuses s'est maintenu sur la quasi totalité des surfaces.

3. UNE GÉNÉRALISATION DES TRANSACTIONS EN ESPÈCES ET DE LA VENTE EN RIZ DÉCORTIQUÉ

De nombreux échanges qui étaient jusqu'à présent effectués en paddy tendent à se monétariser :

- Au **Sénégal**, les remboursements des crédits des producteurs sénégalais transitaient par les OP, le paddy étant ensuite livré à la SAED, qui se chargeait de rembourser la CNCAS. La SAED s'étant retirée de la collecte en 1994, le prix proposé par les OP n'était plus un prix officiel, mais un prix négocié avec les riziers. Même si, pour la saison chaude 1994, ces prix ont été en général supérieurs à ceux proposés par les collecteurs privés, le paiement n'était pas immédiat. Puis en hivernage, les commerçants privés se sont alignés sur les prix proposés par les OP. Ainsi, dans les villages situés près des centres urbains, les ventes directes ont nettement progressé (y compris les ventes en riz blanc), au détriment des remboursements aux OP. Par contre, dans les zones plus enclavées - village de Diawar - les ventes aux OP restent largement majoritaires (d'autant que les surplus commercialisables ont été négligeables en hivernage 1994, suite à la chute de rendements).

Par ailleurs, le paiement de la main-d'oeuvre de récolte (hormis le vannage, qui continue à être payé en nature), tend à se faire en espèces.

- Au **Mali**, les frais du battage, assurés par les AV, ainsi que le remboursement du crédit-intrants, tendent peu à peu à être effectués en espèces, depuis la libéralisation de la filière. Ce processus s'est même nettement accéléré depuis deux ans. En hivernage 1993, 12 à 17% de la production était livrée aux AV dans les zones réaménagées pour remboursement des crédits ; l'hivernage suivant, tout paiement en nature a été refusé. Dans les zones non réaménagées, les livraisons aux AV étaient relativement plus élevées (17 à 36%), mais elles ont également chuté, pour ne plus représenter que 1 à 7% de la production. Le regain d'intérêt pour la production nationale qu'a engendré la dévaluation, et l'afflux de commerçants dans les zones de production, ont grandement facilité la commercialisation directe par les producteurs. La dévaluation n'est

cependant pas la seule en cause dans cette nouvelle stratégie des producteurs. En effet, au cours des campagnes précédentes les AV ont été les victimes de malversations de certains commerçants, ceux-ci disparaissant sans payer après avoir pris livraison du riz.

La préférence par les commerçants d'acheter du riz décortiqué plutôt que du paddy, a contribué de manière significative à la revalorisation du prix du riz local. Ainsi, l'écart de prix au producteur entre le paddy et le riz décortiqué est passé de 55-60% avant dévaluation à 70%.

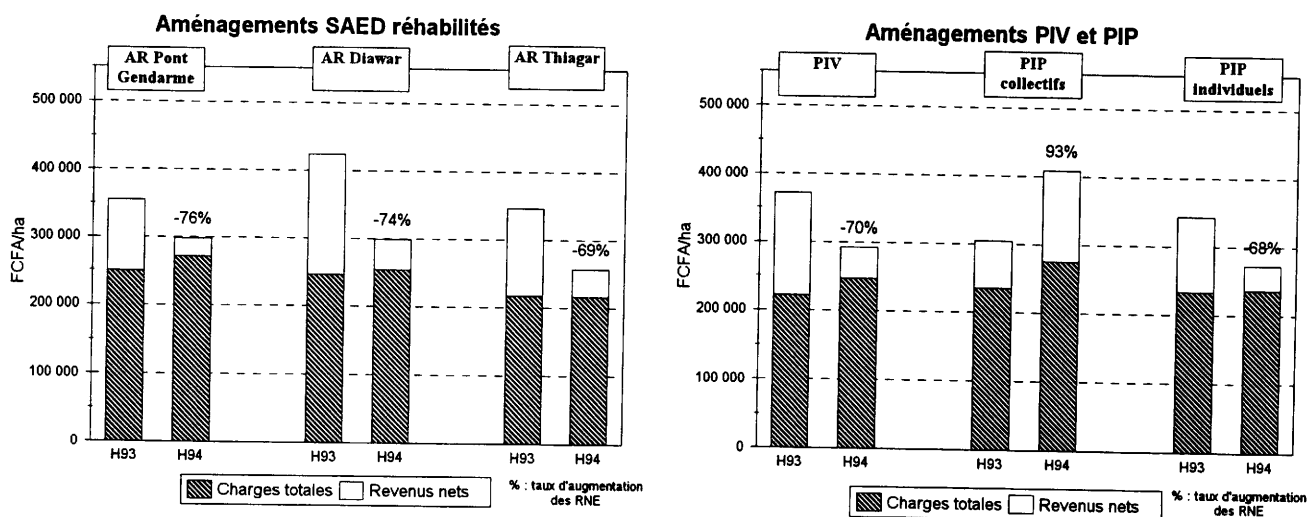
Cette nouvelle situation conduit d'ailleurs à l'instauration de nouveaux rapports entre producteurs et commerçants. En effet, avant dévaluation, le lieu privilégié de rencontre entre producteurs et commerçants était le marché de la ville où ces derniers avaient un plus grand pouvoir de négociation dans la détermination du prix du riz. Or, le déplacement du marché de la ville au village a modifié les rapports de force. Désormais le producteur dispose davantage de pouvoir pour imposer son prix car il est sur "son terrain". Les producteurs ne se déplacent au marché que pour vendre de quantités relativement faibles ; de 1 à 3 sacs (100 à 300 kg), pour leurs besoins courants.

- Au Niger, les producteurs sont normalement tenus de payer leur redevance et de rembourser leurs crédits de campagnes en nature. En saison sèche 1994, l'augmentation jugée trop réduite du prix officiel du paddy, et surtout sa fixation très tardive, ont conduit les producteurs à se tourner massivement vers le marché privé. Alors que les commerçants n'avaient acheté que 9% de la production de notre échantillon en hivernage 1993, cette part est montée à 14% pour la saison sèche 1994. Pour l'hivernage 1994, le prix de collecte du RINI a par contre été fortement révisé à la hausse. Les livraisons aux coopératives, qui avaient chuté à 25 % pour la saison sèche, sont remontées à un niveau similaire à celui d'avant dévaluation (35%), alors que les ventes directes se réduisaient à 3%.

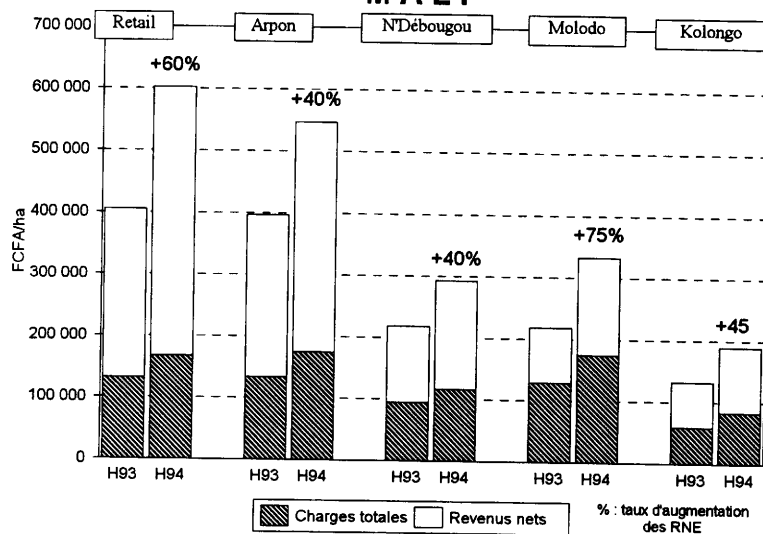
4. DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES PARTICULIÈREMENT MARQUÉS AU SÉNÉGAL

C'est finalement au **Sénégal** que les changements de pratiques semblent avoir été les plus marqués, touchant le travail du sol, les engrais, les produits phyto-sanitaires et les modes de récolte. C'est aussi là que les coûts de production sont les plus élevés et que la taille des exploitations est la plus importante, ce qui évidemment, rend les producteurs d'autant plus sensibles aux hausses de coûts. De plus, ce phénomène a été fortement accentué par le problème d'accès au crédit ; les crédits n'ont pas été renouvelés pour les producteurs endettés et pour les autres, les montants ont été plafonnés à ceux de la campagne précédente alors les prix des intrants ont augmenté. Cette limitation du crédit semble souvent avoir été plus déterminante que l'augmentation des prix.

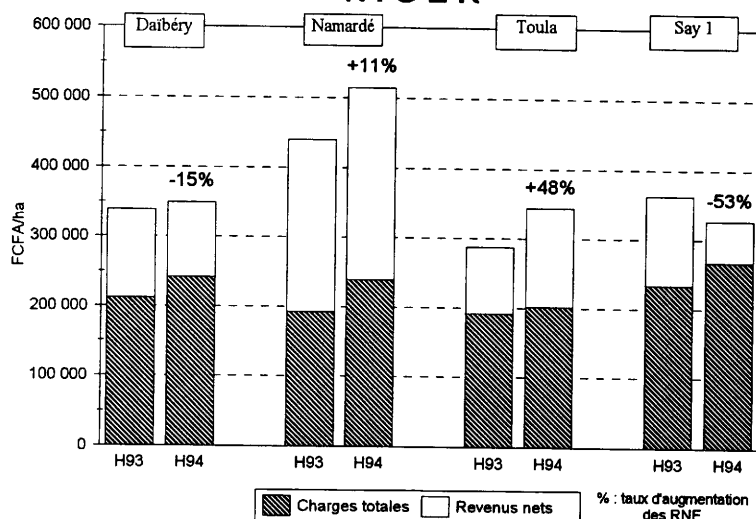
SENEGAL



MALI



NIGER



D. ÉVOLUTION DES COÛTS DE PRODUCTION ET DES REVENUS DES PRODUCTEURS

(cf. graphique n°4)

NB : les charges ne comprennent pas la rémunération de la main-d'oeuvre familiale.

Au Sénégal

Si les charges à l'hectare ont peu évolué entre la situation avant dévaluation et après dévaluation, on assiste par contre à un effondrement des revenus des producteurs, dû à une baisse des rendements. Cette baisse ne peut pas être attribuée seulement à la baisse de fertilisation ; elle semble davantage due à des problèmes plus généraux de désorganisation de la production (notamment à des retards de mise en culture, eux-mêmes liés aux contraintes de crédits). Mais, seul un suivi sur les prochaines campagnes pourra montrer si cette baisse des rendements est conjoncturelle ou si elle demeure, les producteurs ne pouvant faire face aux charges de cultures suite à leur renchérissement.

Sur les périmètres réhabilités, une tendance à la désintensification est apparue, avec une réduction de la fertilisation et du travail du sol. Les charges avant récolte ont très faiblement augmenté malgré la hausse des coûts des facteurs. Les charges de récolte ont également diminué en raison de la chute importante des rendements et du retour à des modes de récolte plus manuels par certains producteurs. Aussi, les charges totales sont restées à un niveau similaire à celui observé avant dévaluation (235 000 FCFA/ha). Les faibles rendements ont cependant durement pénalisé les producteurs, dont le revenu s'est dégradé, passant de 127 000 FCFA/ha à 34 000 FCFA/ha.

Sur les PIV, l'évolution a été similaire à celle observée sur les aménagements réhabilités. La forte réduction des doses d'engrais et de produits phyto-sanitaires, ainsi que le coût de récolte réduit dû aux chutes de rendements, ont conduit à une faible augmentation des charges à l'hectare (moins de 10% entre l'hivernage 93 et l'hivernage 94). Mais la chute des rendements d'un tiers s'est traduite par une diminution des revenus, qui sont passés de 151 000 FCFA/ha à 46 000 FCFA/ha.

Sur les PIP, la hausse des charges avant récolte a également été limitée (+10 et +13%, respectivement pour les PIP collectifs et PIP individuels), les doses d'intrants ayant été fortement réduites. Mais des résultats contrastés ont été observés : les PIP collectifs enquêtés ont été installés sur de nouvelles terres en 1994, ce qui leur a permis d'obtenir des rendements élevés, malgré le faible niveau d'intrants. Par contre, les investisseurs individuels ont été, comme les PIV et les aménagements réhabilités, touchés par une chute des rendements. Aussi, les revenus ont-ils doublés sur les PIP collectifs, alors que sur les PIP individuels, ils ont chuté des deux tiers (cf. tableau n° 5).

Tableau n° 4 : Evolution des revenus des producteurs par groupe de taille (Sénégal et Mali)

(en FCFA)

Sénégal	Surface rizicole moyenne (ha)	G1	G2	G3	G4	G5	G6
93	RNE/ha RNE total	177 736 140 411	136 902 277 911	113 550 478 046	133 622 1 264 064	97 530 4 866 747	86 908 5 370 914
94	RNE/ha RNE total	99 382 78 512	98 470 199 894	52 447 220 802	97 554 922 861	134 129 6 693 037	32 414 2 003 185
	Evolution du RNE total	-44%	-28%	-54%	-27%	38%	-63%

NB : il s'agit au Sénégal des revenus de l'ensemble de l'année (y compris contre-saison éventuelle).

Mali		Zone réaménagée				Zone non-réaménagée			
	Surface rizicole moyenne (ha)	G1	G2	G3	G4	G1	G2	G3	G4
Hiv.93	RNE/ha RNE total	270 385 784 117	268 008 857 626	311 097 1 991 021	304 794 4 632 869	101 683 264 376	87 265 270 522	100 595 603 570	111 814 1 330 587
Hiv.94	RNE/ha RNE total	320 130 928 377	311 784 997 709	399 121 2 554 374	394 092 5 990 198	169 770 441 402	95 731 296 766	115 963 695 778	120 394 1 432 689
	Evolution du RNE total	18%	16%	28%	29%	67%	10%	15%	8%

La situation de tous les producteurs enquêtés apparaît donc très problématique en hivernage 1994. Sur l'ensemble des parcelles étudiées, la moyenne des revenus est passée de 135 000 FCFA/ha en hivernage 1993 à 50 000 FCFA/ha en hivernage 1994, avec des marges négatives sur 13% des parcelles avant la dévaluation à 36% un an après⁵⁵.

Tableau n° 5 : Evolution des rendements et des revenus des producteurs au Sénégal

	AR Pont-Gendarme		AR Diawar		AR Thiagar		PIV		PIP collectifs		PIP individuel	
	H93	H94	H93	H94	H93	H94	H93	H94	H93	H94	H93	H94
Rendement (kg/ha) CV rendemnts	4 107 33%	2 598 53%	4 715 19%	2 973 37%	3 922 40%	2 522 37%	4 271 35%	2 846 39%	3 377 35%	4 085 21%	3 753 31%	2 286 65%
RNE (FCFA/ha) CV RNE	105.000 114%	26.000 640%	179.000 45%	46.000 142%	129.000 94%	40.000 474%	151.000 66%	46.000 159%	70.000 93%	134.000 46%	110.000 120%	36.000 376%
Part du revenu dans le produit brut	30%	9%	42%	15%	37%	16%	41%	16%	23%	33%	32%	13%

CV : coefficient de variation (écart-type / moyenne).

RNE : revenu net d'exploitation

Outre la très forte dispersion des résultats au sein de types de parcelles similaires, il faut souligner l'hétérogénéité des structures d'exploitation (les six groupes de taille vont d'une moyenne de 0,8 ha à 62 ha par exploitation). Les chutes de rendements ont atteint des exploitations de toutes les tailles, mais l'enjeu est très différent selon les cas : le revenu total dans les plus petites (moyenne de 0,8 ha), chutant de 44%, n'a atteint en 1994 que 79 000 FCFA, alors que même avec une chute de 63%, les plus grandes (moyenne de 62 ha) ont eu un revenu de 2 millions de FCFA (cf. tableau n° 4).

Au Mali

Il existe un réel clivage entre les zones réaménagées et non réaménagées, tant au niveau des rendements obtenus que des marges nettes. De même, les possibilités et les réactions face à la dévaluation sont très différenciés selon le type d'aménagement. Les augmentations des charges varient ainsi de 23 à 43% et celles des revenus nets de 41 à 74%.

Les producteurs de RETAIL sont les plus sécurisés techniquement et disposent également de circuits d'approvisionnement et de commercialisation fiables. Ces paramètres leurs ont permis de limiter à moins de 30% les hausses de charges, tout en maintenant leur rendement. Cela s'est traduit par une progression de près de 60% des revenus nets, qui se situent à 430 000 FCFA/ha après dévaluation, largement au-dessus des autres types d'aménagement.

5. NB : il s'agit là de résultats par parcelle et non par exploitation. Les producteurs exploitent souvent différents types de parcelles afin de limiter les risques, et ceux qui ont pratiqué une culture de contre-saison ont eu des résultats relativement bons. Aussi les résultats globalement négatifs sur l'ensemble de l'exploitation et une année entière sont-ils moins nombreux (ils touchent tout de même 21% des exploitations en 94, contre 8% en 93).

Le cas de ARPON est plus délicat. Avec une augmentation de plus de 30% de leurs charges, les riziculteurs n'ont amélioré leurs revenus que d'environ 40%, suite à une baisse de rendement de 7%. Cette baisse est liée à une moins bonne maîtrise technique et à un respect moins strict des calendriers culturaux sur cette campagne. Il n'en reste pas moins que les résultats de ARPON sont demeuré 2 à 2,5 fois supérieurs à ceux des zones non réaménagées.

En terme de part de revenus des producteurs dans le produit brut, les riziculteurs des zones réaménagées ont obtenu autour de 70%. Ici encore les systèmes réaménagés se montrent plus performants, mais la dévaluation aura finalement eu très peu d'effet sur cette variable.

En zones non réaménagées la diversité est très grande d'une zone à l'autre.

Les producteurs de N'Débougou appliquent une intensification adaptée à la moindre qualité de leurs parcelles. Avec des niveaux de charges relativement faibles et surtout bien maîtrisés après dévaluation (+23% d'augmentation), ils ont obtenu pour leurs revenus une part proche des deux tiers mais une hausse des revenus nets de seulement 40%. Ils ont joué la prudence, attendant clairement le bilan de cette campagne avant d'adapter leurs stratégies de façon plus significative. Cette prudence s'est traduite par une baisse de rendement de 10%.

La zone de Molodo présente la particularité d'être prévue pour une prochaine tranche de réhabilitation du projet RETAIL. Ainsi, redoutant des réductions de surfaces, les producteurs veulent montrer leur capacité à intensifier sur les parcelles actuelles, ce qui explique des niveaux de charges très élevés au regard de la dégradation de leurs champs. Malgré des doses importantes d'engrais (similaires à celles des zones réaménagées), ils ont obtenu les mêmes rendements qu'à N'Débougou, avec des marges plus faibles. Cependant, toujours à cause de cette intensification en intrants, ils ont maintenu, voire augmenté leurs rendements après dévaluation et sont parvenus à améliorer sensiblement leurs revenus. Il n'en reste pas moins que l'endettement est très important dans cette zone et que l'on assiste à une déstructuration des AV, incapables de gérer une intensification mal contrôlée.

Les producteurs de Kolongo ont des pratiques beaucoup plus extensives et leur enclavement les tient en dehors du niveau organisationnel rencontré à Niono. Paradoxalement, malgré la hausse des prix, le désordre sur le marché des engrais leur a permis d'augmenter leurs doses par passage de contrats avec des commerçants. Même si les charges de campagne sont restées largement inférieures à celles des autres zones, elles ont progressé de plus de 40% après dévaluation (le poste fertilisant est multiplié par 2,5). Cependant, leur manque d'organisation et la dégradation des parcelles ne leur a pas permis pas d'augmenter les rendements. Ils n'ont obtenu que 45% de progression de leurs revenus, de 73 000 à 106 000 FCFA/ha. En outre, on peut mettre en doute leur capacité à réemployer à l'avenir les mêmes doses d'engrais, devant l'inefficience des accords passés avec les fournisseurs (taux d'intérêt et prix très élevés).

Tableau n° 6 : Evolution des rendements et des revenus des producteurs au Mali

	Retail		Arpon		N'Debougou		Molodo		Kolongo	
	Hiv.93	Hiv.94	Hiv.93	Hiv.94	Hiv.93	Hiv.94	Hiv.93	Hiv.94	Hiv.93	Hiv.94
Rendements (kg/ha)	5 468	5 465	5 359	4 968	2 962	2 667	2 962	3 026	1 781	1 727
CV rendements	21%	17%	28%	24%	31%	49%	39%	27%	58%	45%
RNE (FCFA/ha)	273.000	433.000	262.000	371.000	125.000	177.000	90.000	157.000	73.000	106.000
CV RNE	23%	23%	46%	32%	37%	61%	56%	42%	76%	64%
Part du revenu dans le produit brut	67%	72%	66%	68%	57%	60%	41%	47%	56%	56%

CV : coefficient de variation (écart-type / moyenne).

RNE : revenu net d'exploitation

Cette différenciation selon le type d'aménagement ne doit pas faire oublier la forte disparité en matière de taille des exploitations. En hivernage 94, les plus petites d'entre elles (moins de 3 ha) ont eu des revenus totaux de 930 000 FCFA en zone réaménagée et de 440 000 FCFA en zone non réaménagée, alors que les plus grandes ont eu des revenus de 6 millions de FCFA en zone réaménagée et de 1,4 millions en zone non réaménagée (cf. tableau n° 4).

Au Niger

Les différences de comportements des producteurs en terme d'intrants, mais également une évolution assez différenciée du montant des redevances, ont conduit à des augmentations de charges allant de 10% à 25% selon les périmètres.

A Toula, périmètre ancien et dégradé, aux prises avec de gros problèmes de gestion de la coopérative, les doses d'engrais ont diminué de façon plus marquée qu'ailleurs. Les rendements étant faibles depuis plusieurs années, les producteurs ont été peu motivés pour maintenir leur niveau de fertilisation, surtout avec l'augmentation du prix des engrais augmentaient. Alors que, la redevance a diminué par rapport à 1993, aucune semence n'a été achetée et le montant des amortissements n'a pas été réajusté.

Ainsi, c'est à Toula que les hausses de charges ont été les plus faibles (moins de 10%) ; avec 209 000 FCFA/ha, elles se situent nettement en dessous de celles des autres périmètres en hivernage 1994. De plus, les producteurs enquêtés ayant été relativement moins affectés par les inondations que ceux des autres périmètres, leurs revenus ont augmenté de près de 50%, pour atteindre 142 000 FCFA/ha.

Sur deux autres périmètres, Say 1 et Daïbéry, les charges ont augmenté d'environ 15%. Dans le premier, souvent cité en référence pour ses bonnes performances techniques, les doses d'engrais sont plus élevées que partout ailleurs et elles n'ont été que faiblement réduites après la dévaluation. Les coûts en main-d'oeuvre sont également importants, principalement à cause du désherbage. Aussi, c'est là que les charges étaient les plus élevées avant la dévaluation, et elles le sont restées après. Mais, si ce niveau élevé d'intensification a été payé en retour de bons rendements en hivernage 1993 et saison sèche 1994, les inondations de l'hivernage suivant ont fortement pénalisé les producteurs de ce périmètre ; leurs revenus ont chuté de plus de 50%, pour se réduire à 60 000 FCFA/ha.

A Daïbéry, une faible diminution des doses d'intrants, un recours plus important à la main-d'oeuvre familiale et une augmentation limitée de la redevance, ont conduit à une augmentation de près de 15% des charges totales. La production a également été affectée par les inondations, mais les rendements étaient moins importants qu'à Say 1 ; aussi, les revenus n'ont diminué que de 15%, passant de 126 000 à 108 000 FCFA/ha.

C'est à Namardé que les résultats ont été les meilleurs, aussi bien avant qu'après la dévaluation. En effet, malgré des doses d'engrais plus faibles qu'à Toula, les rendements observés ont été plus élevés et ils n'ont par ailleurs pas été aussi gravement touchés par les inondations en hivernage 1994. L'augmentation des charges s'est élevée à près 25%, les doses d'engrais ayant légèrement augmenté et la redevance ayant subi une hausse plus importante qu'ailleurs (c'est la seule coopérative à avoir réellement augmenté le montant de la dotation aux amortissements; de plus les moto-pompes fonctionnent au gas-oil, qui a augmenté davantage que l'électricité, à cause de grèves dans le secteur pétrolier au Nigeria). Ainsi, les revenus ont progressé d'environ 10%, pour atteindre 275 000 FCFA/ha et une part dans le produit brut d'environ 50%.

Tableau n° 7 : Evolution des rendements et des revenus des producteurs au Niger

	Daïbéry		Namardé		Toula		Say1	
	Hiv.93	Hiv. 94	Hiv. 93	Hiv. 94	Hiv.93	Hiv. 94	Hiv.93	Hiv. 94
Rendements (kg/ha)	4 715	3 799	6 131	5 237	4 167	3 667	5 656	3 622
CV rendements	21%	31%	18%	34%	21%	28%	18%	37%
RNE (FCFA/ha)	126.000	108.000	247.000	275.000	96.000	142.000	129.000	60.000
CV RNE	50%	96%	38%	61%	54%	104%	54%	149%
Part des revenus dans le produit brut	37%	31%	56%	53%	33%	41%	35%	18%

CV : coefficient de variation (écart-type / moyenne).

RNE : revenu net d'exploitation

III. ÉVOLUTION DES CONDITIONS DE COMMERCIALISATION ET DE TRANSFORMATION

A. LA MONTÉE EN PUISSANCE DU DÉCORTICAGE ARTISANAL ET LA FAILLITE DU SYSTÈME INDUSTRIEL

La libéralisation de la transformation, à laquelle la dévaluation est venue s'ajouter, semble jouer nettement en faveur du décorticage artisanal, favorisé par de faibles coûts de revient, et une échelle d'activité compatible avec les volumes traités par les producteurs, qui tendent à s'impliquer de plus en plus dans les fonctions en aval de la production.

Au **Sénégal**, la libéralisation de la transformation, programmée de longue date et plusieurs fois ajournée, butait contre le problème de déficit structurel de la filière, comblé jusqu'à présent par la CPSP. Le déséquilibre entre le prix de 85 FCFA/kg de paddy au producteur et 130 FCFA/kg de riz à la consommation a été compensé par une hausse plus importante du prix du riz à la consommation. Celui-ci a été fixé à 185 FCFA/kg tandis que le prix du paddy a été fixé à 90 FCFA/kg par la SAED (qui a en fait arrêté toute collecte dès le début 1994) et que les collecteurs privés l'ont acheté entre 100 et 105 FCFA/kg.

L'activité des rizeries de la SAED et la sous-traitance confiée aux transformateurs privés ont ainsi pu être interrompues sans qu'un système complexe de subvention aux riziers, initialement prévu, ne soit nécessaire. Les riziers ne s'en sont pas moins trouvés dans une situation précaire et totalement nouvelle : alors que beaucoup bénéficiaient d'une situation relativement confortable de prestataires de service, avec un tarif fixe négocié avec la SAED, ils sont devenus acheteurs directs du paddy et acteurs à part entière de la commercialisation (avec des problèmes de financement de la collecte exacerbés par une caisse de crédit agricole en crise). L'apprentissage de ces nouvelles fonctions et des contraintes de gestion qu'elles imposent, l'incertitude quant à l'évolution des prix du paddy et du riz, les ont placés dans une situation de forte incertitude, accentuée par une mauvaise maîtrise de leurs coûts de fonctionnement.

Au **Mali**, l'émergence des décortiqueuses privées depuis 4 à 5 ans, est un des faits majeurs survenus au sein de la filière riz irrigué. Leur position, renforcée avec la dévaluation, semble irréversible dans le processus de restructuration de la filière au détriment des rizeries industrielles, dont l'avenir est très sérieusement compromis. Les quantités collectées et usinées ont chuté de 41 000 t en 1991/92 et de 19 000 t en 1992/93 à environ 3 000 t en 1994/95, alors que leur capacité théorique d'usinage est estimée à 74 000 t. La privatisation en cours ne semble pas permettre de résoudre leurs problèmes d'approvisionnement. Leur fermeture était même à la mi-1995, très fortement envisagée. Ce désintérêt de la part des producteurs pour la filière industrielle est dû en grande partie aux retards dans les prises de décisions et qui constituent un réel handicap : déblocage tardif des crédits de campagne (retards de paiements), alignement tardif du prix d'achat du paddy sur celui des commerçants et des AV (78 Fcfa/kg fin 1994, pour les rizeries contre 100 Fcfa/kg pour les autres) et faible volonté de rapprochement vers les lieux de

production, ce qui induit un sur-coût pour les producteurs dans la prise en charge du transport jusqu'aux rizeries.

La position des décortiqueuses privées apparaît donc confortée. Avant la dévaluation, elles drainaient environ 85% des flux de paddy de la zone de l'ON et en 1994/95, cette part pourrait atteindre 98%. Leur nombre a fortement progressé au cours des dernières années. Dans les 14 villages enquêtés⁶, 93 décortiqueuses ont été recensées, allant de 1 à 14 par village. L'apparition des décortiqueuses mobiles, moins onéreuses⁷, a permis à un plus grand nombre d'investir dans du matériel de transformation : entre 1993 et 1995, 70% des décortiqueuses achetées sont mobiles. Pour la zone de l'Office du Niger, on estime actuellement à environ 700 le nombre des décortiqueuses, soit une augmentation moyenne de 200 unités supplémentaires par an. La capacité de transformation artisanale serait déjà supérieure à la production totale (l'ensemble de la production pourrait théoriquement être transformée en 90 jours). Le rythme d'acquisition semble d'ailleurs s'être ralenti en 1995 en raison de l'augmentation du prix des décortiqueuses.

C'est au **Niger** que perdure encore la forme d'organisation de filière la plus centralisée, basée sur un prix de paddy fixé par campagne, et une forte interdépendance entre producteurs, coopératives et structure publique de transformation. Mais la situation du Riz du Niger, confronté depuis de nombreuses années à des crises récurrentes de financement de campagne et de rentabilité, semble encore s'aggraver avec la dévaluation. Les premières contraintes sont celles de l'insuffisance d'approvisionnement, les producteurs étant de plus en plus enclins à vendre aux commerçants privés. En hivernage 1993 et saison sèche 1994, le prix d'achat du paddy a de plus été fixé avec deux mois de retard, et à un niveau légèrement inférieur à celui de commerçants : les quantités livrées ont chuté de 7 800 à 3 700 t. La renégociation du prix en hivernage 1994 a permis de l'augmenter de 82 à 100 FCFA/kg de paddy. Mais bien que les producteurs aient réagi très favorablement à cette hausse de prix (pour notre échantillon, les livraisons aux coopératives sont passées de 25% de la production en saison sèche à 35% en hivernage), le volume total collecté est resté inférieur à 8 000 t, alors que la capacité de transformation du RINI est de 25 000 t/an. Cette sous-utilisation alourdit évidemment les charges du RINI et le riz sorti des usines arrive à un prix peu compétitif par rapport au riz importé et au riz vendu par le marché privé. Tout de suite après la dévaluation, les stocks de riz du RINI ont été très rapidement écoulés, les prix n'ayant que modérément augmenté durant les premiers mois de 1994, alors que le riz importé a connu une première flambée dès le mois de février.

Le critère de qualité, souvent avancé pour plaider en faveur des rizeries industrielles, semble ne pas réellement être un facteur décisif. D'une part, la dégradation des revenus conduit la très grande majorité des consommateurs à être plus sensibles au prix qu'à la qualité. D'autre part, les performances des décortiqueuses artisanales semblent pouvoir atteindre des niveaux satisfaisants. Au Mali, les rendements relevés au cours de nos enquêtes auprès de 48 décortiqueuses varient de 62 à 70%, selon les variétés. Au Niger, 217 pesées effectuées sur 10 décortiqueuses ont donné des rendements moyens de 64% pour le riz blanc et 70% pour le riz étuvé. Et si au Sénégal, les rendements sont beaucoup plus faibles, s'est en grande partie à cause de la qualité du grain (notamment une dessiccation trop importante), problème fortement lié aux conditions de récolte et de stockage, que les rizeries industrielles ne sont pas plus à même de résoudre que les décortiqueuses artisanales.

6. Dont les 10 villages choisis lors de la première phase de l'étude sur la production.

7. Prix d'achat des décortiqueuses mobiles : 1 million de Fcfa avant dévaluation et 2,5 millions après.

B. UNE IMPLICATION CROISSANTE DES PRODUCTEURS DANS LA TRANSFORMATION

Le changement de mode de commercialisation des producteurs face à la hausse des prix du riz apparaît très directement lié à l'état d'avancement de la libéralisation. Là où les décortiqueuses artisanales ont pris le pas sur la transformation industrielle depuis plusieurs années, les producteurs ont tiré profit des hausses des prix du riz en transformant davantage leur production.

Ceci est particulièrement le cas du **Mali**, où l'Office du Niger s'est retiré de la transformation depuis 1992/93. Presque tous les producteurs enquêtés ont vendu leur production en riz décortiqué, incités, comme nous l'avons précédemment mentionné, par le remboursement des crédits et de la redevance en espèces. Seul dans le village le plus enclavé, les producteurs ont encore vendu en paddy en 1993, mais en 1994, ils se sont massivement tournés vers la vente de riz, stimulés par l'installation de deux nouvelles décortiqueuses.

Par ailleurs, le renchérissement des importations a suscité un intérêt croissant pour la commercialisation du riz local, y compris parmi les gros importateurs. Aussi, les circuits classiques producteur - AV - collecteur intermédiaire - commerçant tendent à se raccourcir. Les commerçants se sont eux même déplacés dans les zones de production durant la campagne 1994/95.

C. LE COÛT DE LA TRANSFORMATION

L'évolution des tarifs de prestation pour le décortilage est fortement liée à l'état de la concurrence :

- Au **Sénégal**, les tarifs de décortilage se sont maintenus entre 600 et 650 FCFA/sac de 85 kg de paddy. Ce maintien s'explique par l'installation massive des décortiqueuses artisanales et des mini-rizeries durant les années 1992-93 qui a conduit à une nette sur-capacité de transformation. Elle est passé pour les mini-rizeries et rizeries, de 60.000 tonnes en 1990 à plus de 150.000 tonnes en 1994. Pour les décortiqueuses artisanales, leur capacité de transformation en 1994 serait d'environ 100.000 tonnes. La diversité des situations conduit à des estimations de coûts de transformation allant de 4 à 11 FCFA/kg avant dévaluation pour les décortiqueuses (TANDIA et HAVARD, 1992). Pour une machine traitant de gros volumes, travaillant avec des commerçants, les estimations de coût se situent entre 4 et 5 FCFA/kg de paddy avant dévaluation et 6 à 7 FCFA/kg après (amortissements et valorisation du son compris).

- Au **Mali**, la multiplication des décortiqueuses a également fortement accentué la concurrence (leur nombre est passé d'environ 200 en 1990 à près de 700 en 1995). Les prix n'ont pas augmenté (ils ont même légèrement diminué dans certaines zones), se maintenant autour de 600 Fcfa/sac de 80 kg de paddy (de 500 à 700 Fcfa selon les zones). Par contre, le coût de revient est passé d'environ 4 Fcfa/kg de paddy à 5 Fcfa/kg (amortissements compris), avec une augmentation d'environ 60% du coût en carburants et de plus de 50% des dépenses d'entretien et de pièces. Aussi, les décortiqueuses ont vu leurs revenus baisser avec la dévaluation, malgré l'intense activité de la filière privée artisanale.

- Au **Niger**, où la densité de l'équipement est moindre, les tarifs sont passés de 300-400 FCFA/sac de 80 kg de paddy à 400-600 FCFA/sac. Mais, il existe de grandes différences selon les zones : c'est à Tillabéry, plaque tournant du commerce du riz (où la concurrence est la plus vive et où les commerçants décortiquent le paddy en grandes quantités) que les prix sont les plus faibles. Par contre à Niamey, la plupart des clients sont des consommateurs qui ne décortiquent que de petites quantités à la fois, et les prix peuvent atteindre 750 Fcfa/sac. L'hétérogénéité des performances techniques et économiques des décortiqueuses enquêtées ne permet pas d'avancer un coût moyen de décortiquage.

Pour la transformation industrielle, les chiffres sont d'un tout autre ordre de grandeur :

Au **Mali**, le coût de fonctionnement des rizeries est passé de 31 à 55 Fcfa/kg de paddy traité (amortissements compris, mais hors prix d'achat du paddy).

Ces coûts élevés, surtout comparés à ceux des décortiqueuses privées, sont évidemment imputables au faible niveau de collecte de paddy, comme nous l'avons souligné, et qui n'a cessé de diminuer au cours des dernières années.

Au **Niger**, ce coût est passé de 30 à 39 FCFA/kg.

Même si ces charges couvrent également des frais de transport, de stockage, de sacherie, que les décortiqueuses, travaillant en prestation de service, n'ont pas à prendre en charges, ces différences de coût soulignent clairement l'avantage des unités de transformation artisanales.

Les mini-rizeries du delta du **Sénégal** se situent dans une position intermédiaire. L'absence de comptabilité de ses entreprises et la réticence des riziers à communiquer de l'information, dans le contexte actuel d'incertitude et de très forte concurrence, rendent particulièrement hasardeuses les estimations de coûts de fonctionnement. Les fourchettes vont de 10 à 15 FCFA/kg avant dévaluation (après valorisation du son). Après dévaluation, en prenant en compte, le coût de renouvellement du matériel, ces coûts dépassent vraisemblablement 15 FCFA/kg, pour les équipements qui travaillent souvent à moins de 50% de leur capacité.

De manière générale, la connaissance des performances technico-économiques des décortiqueuses et des mini-rizeries reste encore à approfondir. Elle ne permet guère en effet de juger avec précision l'impact de la dévaluation à ce niveau.

D. EVOLUTION DES REVENUS DES COMMERÇANTS

La dévaluation a eu pour effet de réduire globalement les revenus des commerçants, sauf au Niger pour les commerçants grossistes.

Tableau n° 8 : Evolution des marges des commerçants

Evolution des marges des commerçants	SÉNÉGAL			MALI			NIGER		
	Avant	Après	Var %	Avant	Après	Var %	Avant	Après	Var %
Grossistes (en FCFA/kg)	12	2	-80%	8.5	4	-50%	5	6	+20%
Détaillants (en FCFA/kg)	10	8	-20%	3.5	2.5	-35%	15	8	-45%

NB : les estimations de coûts de fonctionnement et de marges des commerçants sont très délicates. Ces valeurs sont donc à considérer comme des ordres de grandeur.

Au **Sénégal**, la baisse des marges des commerçants (plus marquée pour les grossistes que pour les détaillants) est due au fait qu'avant dévaluation, les grossistes profitaient du dysfonctionnement de la SAED (retard dans les paiements aux producteurs) pour négocier avec les producteurs des paiements au comptant. Il faut noter que la situation observée n'a été que temporaire, le prix du riz à la consommation ayant augmenté après nos enquêtes. Mais rien ne permet de préjuger de la répartition des revenus qui s'en est suivi.

Au **Mali**, l'ensemble des commerçants a vu ses marges diminuer. Dans une certaine mesure, les commerçants ont joué ici un rôle "tampon" entre les producteurs (dont les revenus ont progressé) et les consommateurs, afin d'atténuer les augmentations du prix du riz à la consommation. Les marges des commerçants ont cependant commencé à se rétablir à partir de la deuxième moitié de l'année 1994, mais diversement selon les types de commerçants. Les grossistes ont vu leurs marges diminuer de moitié entre la période d'avant et après dévaluation, tandis que pour les détaillants, leur marge n'a reculé que d'un tiers environ.

Au **Niger**, la situation apparaît plus contrastée. Les grossistes ont fait plus que préserver leur marges unitaires, mais la disponibilité réduite du riz sur le marché les a contraint à réduire leur volume d'activité. Les collectrices et les détaillantes semblent avoir vu leurs marges diminuer de près de 50%. Leur capacité financière étant très limitée, elles ont aussi été amenées à diminuer leur volume d'activité.

IV. L'IMPACT DE LA DÉVALUATION SUR LA STRUCTURE DU PRIX À LA CONSOMMATION ET SUR LA COMPÉTITIVITÉ DU RIZ LOCAL PAR RAPPORT AU RIZ IMPORTÉ

A. L'ÉVOLUTION DES PRIX DU PADDY ET DU RIZ

Tableau n° 9 : Evolution des prix du paddy et du riz

	SÉNÉGAL	MALI	NIGER
Paddy (au producteur)	SC 93 - OP : 85 Comm.: 64 Hiv. 93 - OP : 86-90 Comm.: 75-86 SC 94 - OP : 99-107 Comm.: 80-100 Hiv. 94 - OP : 102-106 Comm.: 100	Hiv.92 - AV : 70-74 Comm.: 70 Hiv. 93 - AV : 70-74 Comm.: 68-75 Hiv. 94 - AV : 111-115 Comm.: 87-97	SS 93 - RINI : 63 Comm.: nd Hiv. 93 - RINI : 67,56 Comm.: 69-75 SC 94 - RINI : 82 Comm.: 73-89 SH 94 - RINI : 100 Comm.: 88-110
Riz local (détail à la consommation, dans la capitale)	93 : 130 94 : 185 95 (janv-avr) : 185 95 (à partir mai) : 210-230	93 : 149-188 94 : 155-223 95 (janv-juin) : 222-275	93 : 200 94 : 230-300 95 (janv-avr) : 280-310
Riz importé (détail à la consommation, dans la capitale)	93 : 130 94 : 185 95 (janv-avr) : 185 95 (à partir mai) : 210-230	93 : 168-189 94 : 198-277 95 (jan-avr.): 275-278	93 : 200 94 : 250-275 95 (janv-avr): 250

Comm.: commerçant ; OP : Organisation Paysanne ; AV : Association Villageoise ; RINI : Riz du Niger

B. STRUCTURE DES PRIX DU RIZ LOCAL, DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR ET RÉPARTITION DES REVENUS LE LONG DE LA FILIÈRE

L'analyse de la structure complète du prix du riz local, rendu au consommateur, permet une comparaison globale entre les pays et le type de sous-filières⁸. (cf. graphiques n°5 et 6)

Dans le circuit artisanal, la part des revenus du producteur apparaît nettement plus importante que dans le circuit industriel. C'est là que les producteurs semblent avoir pu tirer le meilleur

8. Ces figures ne représentent pas la situation générale mais des cas spécifiques, pour certains groupes de producteurs, commercialisant leur production sous une certaine forme (en sachant que la grande majorité des producteurs commercialisent en fait par le canal de différents circuits).

profit de la dévaluation ; ceci en particulier dans le cas de plus en plus fréquent de vente directe de riz.

Au **Sénégal**, la structure du prix à la consommation est surtout bouleversée par le désengagement de la SAED et la suppression des subventions qui couvraient le tiers du prix de revient du riz du circuit industriel. L'augmentation du prix du riz (+20% pour le paddy à la production, +40% pour le prix à la consommation encore administré) ne permet pas de compenser la hausse des coûts unitaires sur ce circuit. La chute des rendements à la production, et l'abandon du barème de sous-traitance extrêmement avantageux à la transformation, jouent un rôle déterminant dans la baisse du revenu des opérateurs. Il conviendra d'être attentif aux effets de la prochaine libéralisation du prix à la consommation. Alors que les riziers et grossistes attendent cette libéralisation pour restaurer leurs marges, on peut se demander dans quelle mesure les producteurs pourront aussi en tirer parti.

Sur le circuit artisanal, le partage de la valeur ajoutée évolue à l'avantage des producteurs dans la mesure où ces derniers étaient initialement dans une position très défavorable avec une valorisation du paddy inférieure de 30% au prix officiel. La libéralisation de la collecte s'est en effet accompagnée d'une uniformisation du prix du paddy.

Tableau n° 10 : Structure des prix dans les principaux circuits du riz au Sénégal

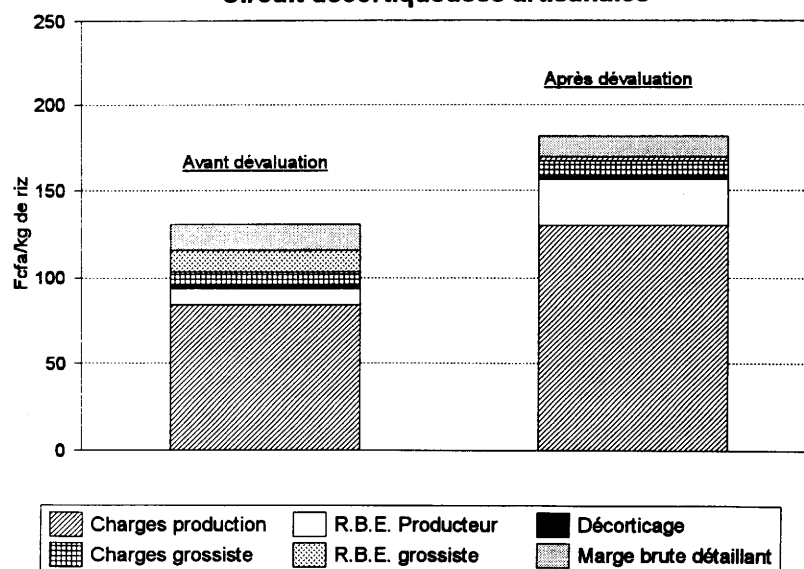
Principaux circuits du riz au Sénégal (FCFA/kg de riz)	Périmètre SAED		Périmètre privé		
	Hivern.93 SAED-CPSP	Hivern.94 mini-rizerie	Hivern.93 Décortiqueuse	Hivern.94 Décortiqueuse	Hivern.94 mini-rizerie
Charges production	82 (54)	135 (89)	89 (58)	141 (93)	141(93)
R B E producteur	47 (31)	21 (14)	9 (6)	11 (7)	15 (10)
Prix au producteur	129 (85)	156 (103)	98 (64)	152 (100)	156 (103)
Frais d'usinage	27	8	3*	3*	8
Frais de commercialisation	36	16	29	25	16
Subvention	62				
Prix à la consommation	130	180	130	180	180

NB : entre () figurent les valeurs en kilo de paddy.

* prix du décortilage à façon, déduction faite de la valorisation du son (24 Fcfa/kg)

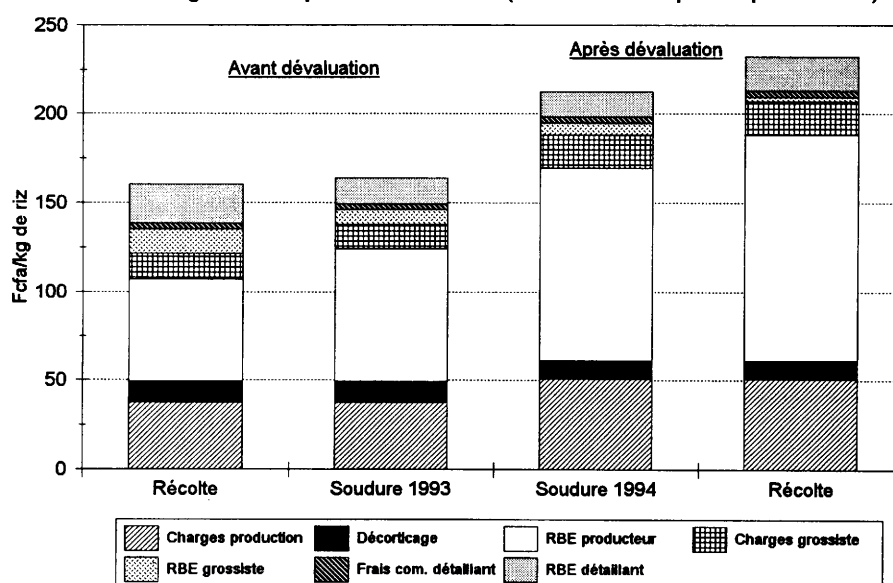
Au **Mali**, la décomposition du prix à la consommation par grands circuits de commercialisation montre une nette progression des revenus par rapport aux consommations intermédiaires et à la rémunération de la main-d'oeuvre. C'est au niveau des producteurs que les revenus ont le plus progressé, surtout lorsqu'ils commercialisent directement le riz décortiqué. Ainsi, dans le circuit riz DP, l'augmentation d'environ 65 FCFA/kg du prix à la consommation, est allée pour 10 à 20 FCFA/kg, selon les types d'aménagements, aux charges de production et aux frais de décortilage; 50 à 60 FCFA/kg ont été captés par le RBE des producteurs, tandis les marges des commerçants ont diminué d'environ 5 FCFA/kg dans le circuit artisanal et de près de 10 FCFA/kg dans le circuit industriel.

SENEGAL - Périmètre SAED
Circuit décortiqueuses artisanales

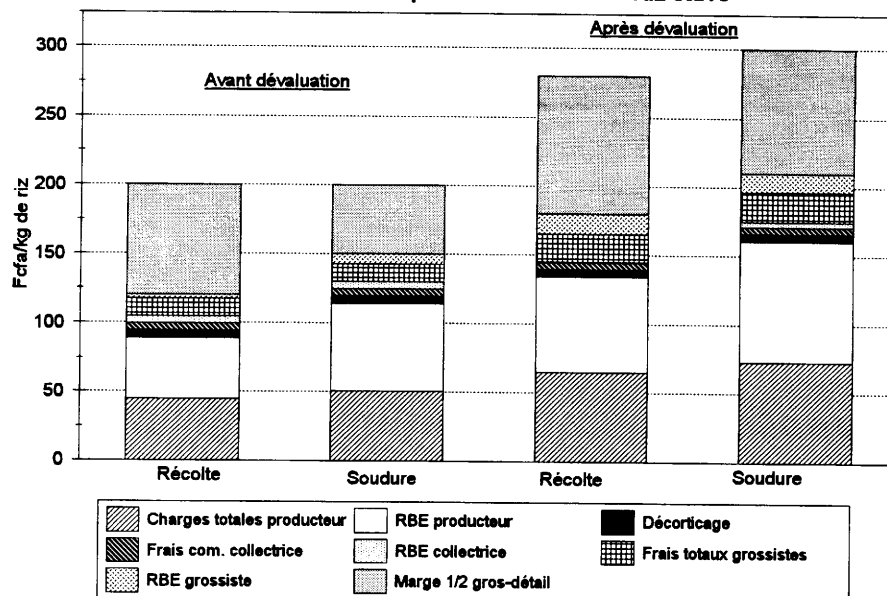


MALI - Secteur réaménagé

Circuit intégré décortiqueuses artisanales (vente de riz DP par les producteurs)

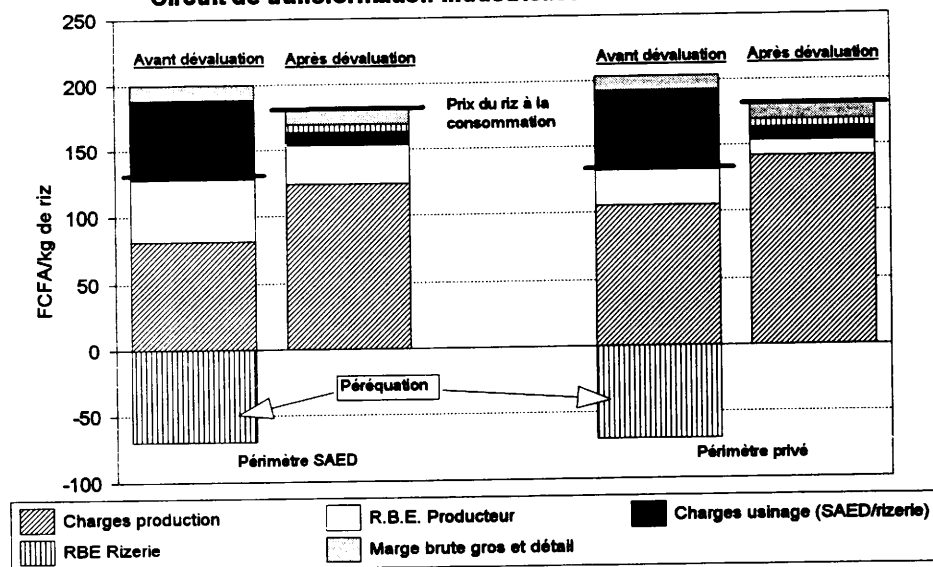


NIGER - Périmètre performant
Circuit décortiqueuses artisanales - Riz étuvé



SENEGAL

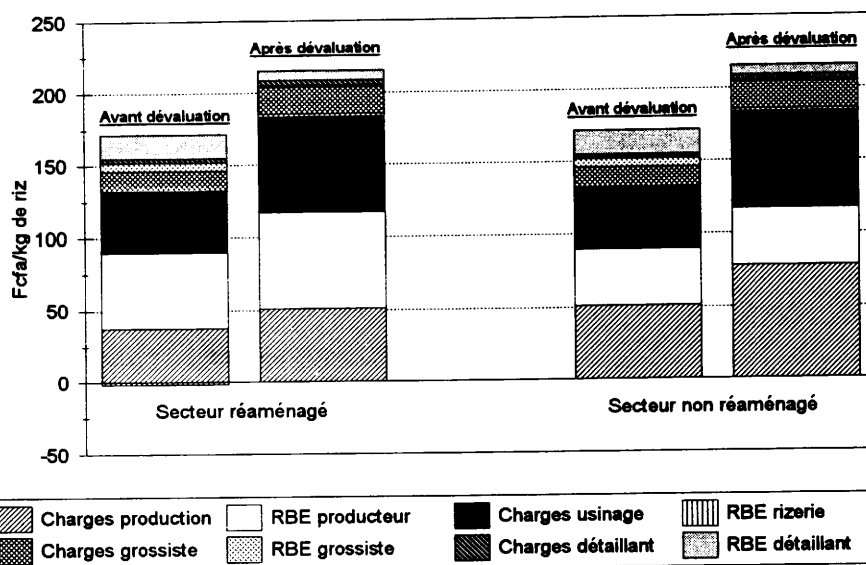
Circuit de transformation industrielles et des mini-rizeries



NB : avant la dévaluation, la transformation est effectuée en sous-traitance pour la SAED (avec un déficit couvert par la péréquation). Après, les mini-rizeries deviennent opérateurs directs.

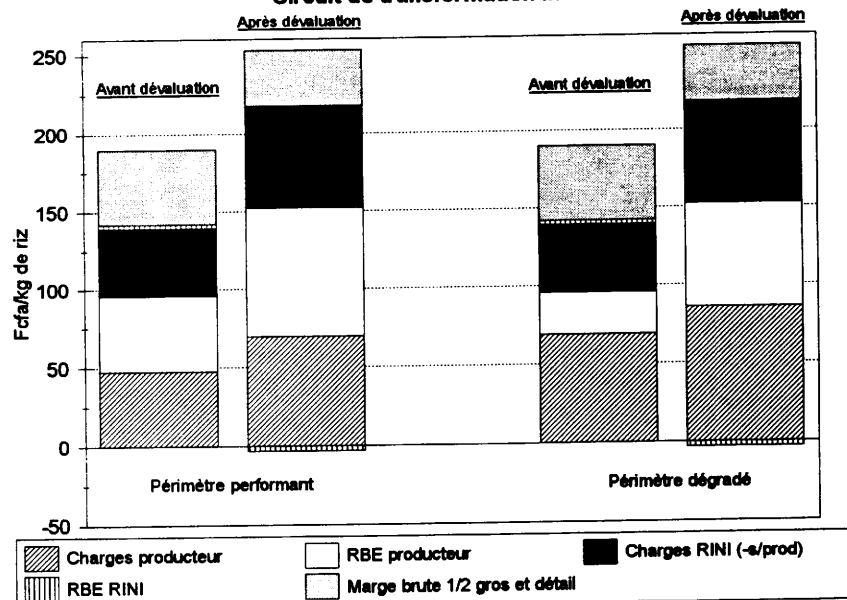
MALI

Circuit de transformation industrielle



NIGER

Circuit de transformation industrielle



NB : pour le Niger et le Mali, le prix de vente mentionné correspond à une moyenne pondérée entre riz entier et brisures

Tableau n° 11 : Structure des prix dans les principaux circuits du riz au Mali

Principaux circuits du riz au Mali (FCFA/kg de riz)	Secteur Réaménagé → Circuit industriel		Secteur Réaménagé → Circuit riz DP		Secteur non- Réaménagé → Circuit riz DP	
	Hivern.93	Hivern.94	Hivern.93	Hivern.94	Hivern.93	Hivern.93
Charges de production	38 (25)	50 (34)	38 (25)	50 (34)	58 (39)	78 (52)
Frais de décorticage			12 (8)	10 (7)	12 (8)	12 (8)
R B E producteur	53 (35)	66 (44)	60 (40)	120 (79)	40 (27)	90 (60)
Prix au producteur	90 (60)	116 (78)	110 (73)	180 (120)	110 (79)	180 (120)
Frais d'usinage	42	68				
Frais et marges de commercialisation	39	30	50	45	50	45
Prix à la consommation	170	215	160	225	160	225

NB : entre () figurent les valeurs en kilo de paddy.

Au **Niger**, l'augmentation des prix à la consommation s'est nettement distribuée en faveur des producteurs. Dans le secteur artisanal, l'augmentation de 80 FCFA/kg du prix au consommateur s'est répartie entre environ 20 FCFA/kg d'augmentation du coût de production, 25 FCFA/kg d'augmentation du RBE du producteur et 35 FCFA/kg pour les différents opérateurs de l'aval. Les marges brutes unitaires des détaillantes sont restées très élevées, en raison des très faibles volumes traités.

Dans le secteur industriel, la répartition des prix s'est également effectuée au bénéfice des producteurs, avec des augmentations de RBE de 35 à 40 FCFA/kg selon les périmètres. Par contre, la situation du secteur industriel s'est dégradée : les coûts de transformation ont augmenté de 22 FCFA/kg et le RBE du RINI a diminué de 5 FCFA/kg, devenant ainsi négatif.

Tableau n° 12 : Structure des prix dans les principaux circuits du riz au Niger

Principaux circuit du riz au Niger (en FCFA/kg de riz)	Circuit industriel Périmètre performant		Circuit artisanal Périmètre performant	
	Hivern.93	Hivern.94	Hivern.93	Hivern.94
Charges de production	48 (31)	70 (46)	45 (31)	65 (46)
R B E producteur	48 (32)	83 (54)	44 (31)	69 (48)
Prix riz au producteur	96 (63)	152 (100)	89 (63)	135 (98)
Frais de décorticage	44	66	5	5
R B E RINI	2	-3		
Frais et marges de commercialisation	48	35	106	141
Prix à la consommation	190	250	200	280

NB : entre () figurent les valeurs en kilo de paddy.

C. L'ÉVOLUTION DES PRIX DU RIZ IMPORTÉ ET COMPÉTITIVITÉ DU RIZ LOCAL

Le prix du riz importé a bien-sûr été très directement affecté par le changement de parité, mais l'importance sociale de cette denrée a conduit les gouvernements à prendre des mesures afin d'en atténuer la hausse.

Tableau n° 13 : Evolution des taxes d'importation du riz

	SÉNÉGAL	MALI	NIGER
1993	Taxes à l'importation : 38% Péréquation positive	Taxes à l'importation: 36% TCI : 40% TVA : 10%	Taxes à l'importation : 25,35 % Taxe de péréquation: 25 000 FCFA/t
1994 et 1995	Taxes à l'importation : 16% Péréquation devenue négative	Suppression TCI Autres taxes : idem 93	Fev. à mai 94 : Taxes à l'importation : 4,5% du CAF Suspension de la taxe de péréquation
	Prévue après libéralisation (1996): Taxes à l'importation : 16% Prélèvement variable de 5 à 34%		Juin à août 94 : idem 93
			A partir sept. 94 : Taxes à l'importation : 10% du CAF Suppression de la taxe de péréquation

- Au **Sénégal**, malgré la réduction des droits de douane de 38 à 16%, le prix de revient des importations est passé au-dessus du prix fixé à la consommation. Ainsi, avec le prix de brisures qui prévalait en 1994 sur le marché international, la péréquation a été négative (-16 FCFA/kg). Dans la perspective de libéralisation des importations, un nouveau système de prélèvement variable à l'importation a été prévu. Il devrait permettre au riz importé de rester à niveau proche de celui du riz local (entre 200 et 230 FCFA/kg, le prix à la consommation ayant été augmenté en mai 1995), quelles que soient les fluctuations sur le marché international.

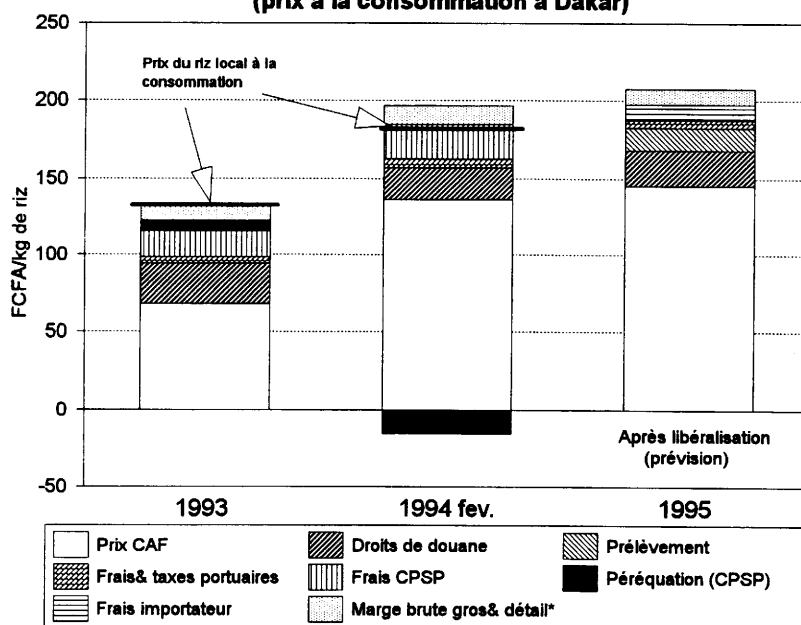
(cf. graphique n°7)

- Au **Mali** la TCI⁹, devenue inutile, a été supprimée après la dévaluation. Le prix du riz local, qui était déjà légèrement inférieur à celui du riz importé en 1993, est resté largement en dessous, et aucune importation n'a été effectuée au cours de la première moitié de 1995. Le coût de revient à la consommation est en effet passé de 200 à 290 FCFA/kg au milieu de l'année 1994, puis à 325 FCFA/kg en avril 1995 ; l'effet de la dévaluation ayant été démultiplié par une hausse des prix sur le marché international. Par contre, à situation du marché international similaire à celle de 1993 (taux du dollar/FF, et prix FOB inchangés), le prix de revient atteindrait 260 FCFA/kg et pourrait alors de nouveau concurrencer le riz local. C'est d'ailleurs la situation qui a été observée à partir de juin 1995: le riz local se raréfiant, son prix a dépassé les 250 FCFA/kg. Aussi, afin d'éviter la

9. Taxe conjoncturelle à l'importation.

PRIX DE REVIENT DES IMPORTATIONS **SENEGAL**

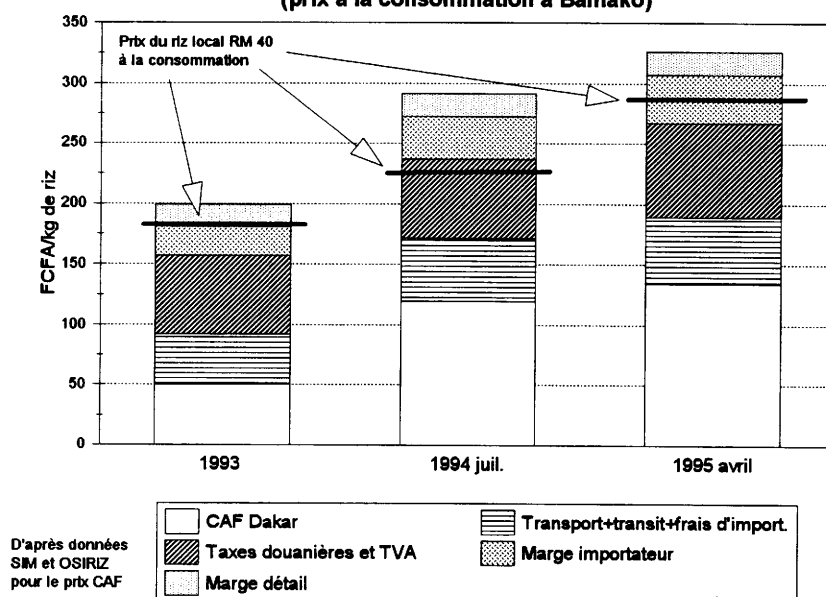
(prix à la consommation à Dakar)



D'après données UPA (1993, 1994) et CAB (1995) * Prix détail moins prix de gros

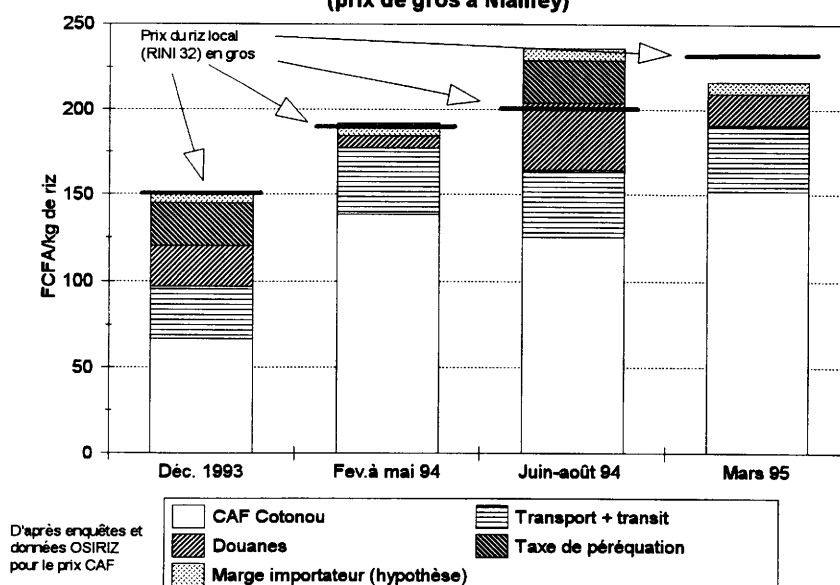
MALI

(prix à la consommation à Bamako)



NIGER

(prix de gros à Niamey)



*Prix du riz sur le marché international et taux de change FF/\$ identiques à 1993

pénurie, l'Etat a permis l'importation de quelques 15.000 t de riz en juin 1995, grâce à une réduction des taxes qui sont passées de 46 à 11%.

- Au **Niger**, la taxation des importations a subi trois modifications successives en 1994. Dès la fin janvier, la taxe de péréquation a été suspendue et les droits de douanes réduits à 4,5%. Cette mesure, destinée à adoucir les effets de l'inflation sur les consommateurs, a eu pour effet secondaire de stimuler les importations, cette exonération ayant été d'emblée annoncée comme temporaire. Puis, après une courte période durant laquelle le niveau de taxation originel a été réinstauré, une révision générale du code douanier, inscrit dans le cadre général de l'ajustement structurel, a conduit à supprimer de nouveau la péréquation et réduire à 10% les droits de douanes.

Ainsi, durant les premiers mois de la dévaluation, la différence entre riz local et riz importé a été peu modifiée et les importateurs ont accumulé des stocks de riz considérables, dont les effets ont été ressentis presque jusqu'à la fin de l'année. Puis la détaxation a fortement réduit le prix de revient du riz importé, posant à nouveau les problèmes de concurrence avec le riz local (d'autant plus que le RINI a continué à augmenter ses prix de vente et que la mauvaise récolte a tiré à la hausse les prix du riz local vendu sur le marché privé).

Le prix de revient du riz importé est donc passé de 150 FCFA/kg en 1993, à 215 FCFA/kg, soit une augmentation de 43%. Il faut souligner que cette hausse a été accentuée par l'augmentation conjoncturelle des prix sur le marché international. Avec un retour à une situation du marché similaire à celle de 1993, le prix de revient du riz importé n'atteindrait que 195 FCFA/kg, aggravant ainsi les problèmes de compétitivité du riz local.

V. QUELQUES ENSEIGNEMENTS D'UNE PREMIÈRE ANNÉE APRÈS LA DÉVALUATION

A. UNE ANNÉE TRANSITOIRE, DANS LA CONTINUITÉ DES DYNAMIQUES DE LIBÉRALISATION DES FILIÈRES

La campagne 1994/95, la première à se dérouler intégralement après la dévaluation, reste une année transitoire. Les réactions n'ont évidemment pas été immédiates : des effets de stocks ont joué durant plusieurs mois, certaines mesures de politique douanière sont intervenues de façon temporaire et surtout, les opérateurs ne modifient leurs comportements que progressivement, l'expectative étant pour la plupart la première des réactions face à l'incertitude. Il ne s'agissait donc pas ici, sur la base d'observations effectuées au cours de cette première année, de prétendre juger de façon définitive des effets de la dévaluation.

Aucun changement radical de comportement n'a été relevé. La plupart des évolutions observées sont issues de dynamiques impulsées bien avant la dévaluation. En effet, celle-ci est intervenue dans des secteurs rizicoles en pleine mutation, le désengagement de l'Etat, la libéralisation des prix, suscitant depuis le milieu des années 80 une profonde restructuration des filières. Aussi, la dévaluation n'a pas modifié les structures existantes, mais elle a accentué les inégalités : les pays enclavés comme le Mali s'en sortent mieux, tandis que le Sénégal, pays côtier, reste soumis à la concurrence des riz importés. De même, le système d'irrigation gravitaire donne un avantage supplémentaire au Mali par rapport au système par pompage, largement majoritaire au Sénégal et au Niger. En outre, ce sont les producteurs les plus performants qui ont le plus profité du changement de parité.

La situation n'est cependant pas stabilisée. Aussi, il serait nécessaire de poursuivre un suivi de la filière riz irrigué dans les trois pays, afin de voir notamment si les réactions des opérateurs face à la dévaluation sont de nature conjoncturelle ou structurelle (cf. les propositions de suivi dans le chapitre suivant).

Au **Sénégal** la dévaluation, intervenue dans un secteur en crise et en phase de transition, elle accompagne le processus de libéralisation. Le désengagement complet de la SAED dans la transformation et la commercialisation a permis de réduire les coûts de l'aval de la filière. L'avenir des opérateurs de la transformation n'en est pas pour autant assuré : la concurrence est forte face à la sur-capacité d'usinage et la crise du crédit handicape sérieusement leur capacité de financement de la commercialisation. Cependant, la nouvelle hausse des prix à la consommation, de 185 à 210 FCFA/kg (prix à considérer désormais comme indicatif, aucun mécanisme n'imposant plus de prix officiel pour le riz local), devrait apporter une marge de manoeuvre supplémentaire.

Au **Mali**, les comportements observés en terme de commercialisation, avec un développement de plus en plus marqué de la vente de riz décortiqué par les producteurs ainsi que du paiement de la

redevance en eau et des frais de battage en espèces, ne sont que la confirmation de tendances antérieures, liées d'une part à la libéralisation de la transformation et d'autre part aux déboires des Associations Villageoises dans leurs relations avec les commerçants.

Par ailleurs, le riz malien résistait déjà mieux que dans les pays voisins au riz importé depuis plusieurs années, notamment grâce à des taux de protection très élevés. Sa compétitivité s'est certes améliorée avec la dévaluation et la taxation des importations a été réduite, mais elle est restée importante jusqu'en juin 1995 ; depuis elle a été très sensiblement abaissée passant de près de 50% à environ 10% en juillet 1995. En principe cette mesure devrait permettre de réguler le marché et soulager ainsi les consommateurs. L'enjeu est à présent de parvenir à contenir les flux d'importations aux seuls besoins des mois de la soudure sans perturber la production locale ; un équilibre délicat, dans la mesure où les volumes importés ne peuvent jamais être réellement contrôlés. L'un des meilleurs moyens de limiter les dérives serait sans doute l'implication des importateurs eux-mêmes dans la filière locale, comme cela a été observé cette année.

Aussi, l'Etat sera sans doute amené à redéfinir sa politique d'importation en matière de protection du marché du riz local. Mais, la marge de manoeuvre sera serrée car il devra stimuler les nouvelles conditions favorables au développement de la filière nationale créées par la dévaluation, tout en cherchant à assurer l'approvisionnement des centres de consommation à des prix acceptables.

Quant au Niger, la dévaluation a confirmé d'une part les difficultés du RINI, déjà patentes depuis plusieurs années, d'autre part les difficultés de certaines coopératives à obtenir les sommes dues par les producteurs.

B. DES JEUX DE RAPPORTS DE FORCES, PLUTÔT QUE DES RÉACTIONS MÉCANIQUES

Comme nous l'avons vu, l'évolution des prix des intrants, des services et même du riz et du paddy a été en grande partie déterminée par le jeu des rapports de force entre les différents agents de la filière, ainsi que par les intérêts des consommateurs.

Même pour les produits les plus directement liés au marché mondial, l'évolution des prix n'a nullement été mécanique.

Au Sénégal, le monopole du fournisseur principal d'engrais lui a permis d'augmenter ses prix bien au-delà de ses augmentations de coût à l'importation. Au Mali, c'est une entrée frauduleuse d'engrais, ainsi que des arrangements avec les commerçants pour pallier les problèmes de renouvellement des crédits, qui se sont avérés déterminants. Au Niger, les fluctuations constantes du Naira ont en grande partie occulté l'effet de la dévaluation du franc CFA sur le prix des engrais.

L'évolution des tarifs des prestations de services et celle de la main-d'oeuvre ont également été très hétérogènes, reflétant finalement le concept économique très orthodoxe de "rareté", plutôt que de prix de revient.

C. LES CONTRAINTES DE FINANCEMENT : UN FACTEUR DÉTERMINANT EN TERME DE CHOIX TECHNIQUES, DE COMMERCIALISATION ET DE RAPPORTS DE FORCE

Les conditions de financement de la campagne sont apparues fondamentales dans les modifications d'itinéraires techniques.

La dégradation des taux de remboursement a conduit la CNCA, au **Sénégal**, et la BNDA et le FDV, au **Mali**, à limiter l'attribution de crédit aux GIE ou aux AV non endettés. En situation particulièrement critique, la CNCA a de plus plafonné en 1994 le montant des crédits à ce qu'ils étaient l'année précédente (les augmentations d'enveloppe n'étant attribuées qu'avec dépôt de caution), alors que les charges de culture avaient augmenté. Et aussi bien au Sénégal qu'au Mali, les producteurs qui ont pu maintenir leur niveau d'intrants sont pour l'essentiel ceux qui ont pu trouver une solution de financement : crédit par la section villageoise dans le village de Pont-Gendarme, "arrangements" avec les fournisseurs d'intrants pour certaines AV de l'Office du Niger

Au **Niger**, les engrais sont accordés à crédits aux producteurs, même lorsqu'ils ont encore des créances envers la coopérative. Le problème de restriction de crédit ne s'est donc pas réellement posé, mais par contre, la réaction des producteurs déjà fortement endettés (ceux de Toula) a été nettement plus marquée face à l'augmentation des prix.

Ainsi, l'absence de mesures d'accompagnement de la dévaluation, permettant de limiter la hausse du prix des intrants ou d'alléger le poids des arriérés de remboursements, risque de conduire à une généralisation des comportements de "désintensification" déjà observés en 1994. Et si les rendements en sont affectés, nous avons vu que les gains attendus de la hausse des prix du paddy aux producteurs peuvent être annihilés. Mais la marge de manoeuvre est étroite concernant les intrants : une détaxation des importations n'aurait que peu d'effet sur les prix, les taxes étant déjà très faibles (5% au Sénégal, 6% au Mali et rien au Niger). Par ailleurs, un moratoire sur les dettes des producteurs comporte également le risque d'encourager par la suite les non-remboursements.

Au **Sénégal**, les difficultés de la CNCA et les restrictions de crédits ont également handicapé les transformateurs privés qui avec le désengagement de la SAED, sont également devenus commerçants. La sélection à laquelle il faut s'attendre sera vraisemblablement basée sur cette capacité de financement. Les plus anciens opérateurs (notamment Delta 2000) seront en position de force, pouvant garantir leurs emprunts par un équipement déjà remboursé. Les équipements détenus par des groupements de producteurs devraient également être favorisés, pouvant éviter d'acheter le paddy à transformer.

Par ailleurs, les revenus générés par la nouvelle augmentation des prix à la consommation au Sénégal se redistribueront essentiellement en fonction des rapports de force entre fournisseurs d'intrants, producteurs, collecteurs et transformateurs. Et, contraints par des problèmes de financement, les producteurs risquent de se trouver fréquemment en position de faiblesse.

D. PERSPECTIVES DES FILIÈRES RIZ IRRIGUÉ DANS LE CONTEXTE POST-DÉVALUATION

Les situations et les perspectives des filières riz irrigué dans les trois pays sahéliens apparaissent bien contrastées. On retiendra comme enseignement majeur le renforcement avec la dévaluation, des dynamiques qui prévalaient antérieurement ; à savoir, une consolidation du développement de la filière malienne ; une fragilisation des filières menacées : celle du Sénégal, en repli depuis 1991 et celle du Niger confrontée au dysfonctionnement du circuit public.

Au **Sénégal**, la dévaluation est intervenue dans un secteur déjà en crise (resserrement du crédit après une période de distribution très généreuse). Elle est apparue en fait, comme une nouvelle contrainte pour des exploitations déjà fragiles. Les producteurs sont handicapés par des charges élevées compte tenu des techniques intensives en capital. Les rendements sont très loin du potentiel compte tenu des intrants investis. Le système est très sensible à la fois, à la maîtrise individuelle de la culture et à la maîtrise collective du périmètre.

Le crédit est un facteur décisif, or les restrictions de crédit combinées à l'augmentation des charges entraînent la production dans une spirale récessive.

De gros risques pèsent sur la production à moyen terme dans la mesure où l'augmentation du coût des équipements n'a pas été répercutée sur les charges de culture et d'irrigation.

Si les perspectives sont alarmantes au niveau de la production, la situation a été tout de même assainie à l'aval de la filière. Le déficit a pu être levé et l'adoption d'une politique de protection admettant un prélèvement variable sur les importations devrait prémunir la filière des fluctuations du prix à l'importation.

Au **Mali**, la filière riz bénéficiait avant la dévaluation des conditions les plus favorables au développement de la riziculture irriguée, avec un avantage naturel considérable, notamment, la possibilité d'une irrigation gravitaire qui limitait les charges. Il s'agit aussi du seul pays à avoir mis en oeuvre une politique de protection significative. En outre, la libéralisation de la filière, dès la fin des années 1980, avait largement contribué à l'essor d'un mode de fonctionnement décentralisé, fondé sur des rapports marchands entre les différents opérateurs de la filière.

Aussi, compte tenu de ces avantages, la dévaluation aura contribué à stimuler la production. En effet, l'incitation des producteurs a été forte grâce à un nouveau partage de la valeur ajoutée qui s'est faite à l'avantage de ces derniers. La position des producteurs a été aussi confortée en raison d'une accentuation des stratégies commerciales, amorcées avant la dévaluation, notamment avec la valorisation de leur production en riz décortiqué.

Il faut cependant tenir compte que les augmentations des charges de production n'ont pas été entièrement répercutées sur la campagne 1994/95. Aussi, on doit s'attendre, pour la campagne à venir, à de nouvelles hausses de prix des intrants et de la redevance.

La position relativement favorable de la riziculture irriguée au Mali, doit également être nuancée dans la mesure où l'on s'interroge sur la capacité à mobiliser de nouvelles ressources nécessaires à la poursuite des aménagements ou la réhabilitation des périmètres, et surtout, à l'entretien des périmètres déjà réaménagés. A cet égard, il faut aussi rappeler qu'il existe d'autres types de rizicultures (pluviale et de bas-fond) qui présentent l'avantage d'utiliser des aménagements moins coûteux et d'avoir un moindre recours aux intrants importés. L'impact de la dévaluation sur ces systèmes serait également à analyser.

Au **Niger**, des inondations exceptionnelles ont durement affecté la production rizicole durant la campagne d'hivernage 1994 et ont fortement amputé les revenus des producteurs dans certains périmètres. Toutefois, la forte augmentation du prix du paddy devrait permettre d'espérer, dans des conditions climatiques plus normales, une amélioration des résultats.

Par contre, le niveau actuel de prix ne permet pas de rentabiliser la transformation industrielle et conduit à vendre le riz local à un prix supérieur au riz importé. L'arrêt complet des activités du RINI pose évidemment de nombreux problèmes. Cependant, son maintien n'est envisageable que si l'Etat est prêt à couvrir un déficit croissant ou si la protection du riz local est renforcée en revenant à un niveau plus élevé de taxation des importations (plus de 40% de protection serait nécessaire avec les conditions actuelles de coûts dans la filière publique).

La filière privée permet, quant à elle, de fournir du riz à moindre coût, sans que le prix d'achat au producteur ne soit inférieur à celui proposé par le RINI. Plus de la moitié de la production des périmètres irrigués est transformée actuellement par les décortiqueuses et l'éventualité que ce secteur artisanal prenne la relève des rizeries industrielles doit être envisagée. Ceci impliquerait alors un apprentissage des coopératives, qui seraient amenées à assurer une réelle fonction de commercialisation. Une autre possibilité serait de généraliser les remboursements de crédits en espèces, afin de dégager totalement les coopératives de la commercialisation. Mais cette solution impliquerait une réorganisation plus fondamentale et, pour ne pas assister à une baisse des taux de recouvrements, un durcissement des conditions d'attribution de crédit.

VI. PROPOSITION DE SUIVI DES FILIÈRES RIZ IRRIGUÉ

Dans un dispositif de suivi des filières rizicoles, et en approfondissement de la présente étude, les principaux thèmes à prendre en compte devraient porter sur l'évolution des coûts de production et des revenus agricoles, l'évolution des stratégies et des relations commerciales aval entre les acteurs, l'évolution des ré-investissements des gains dans les activités agricoles et extra-agricoles et l'impact des changements des prix sur la consommation. Dans chaque pays, certains thèmes pourront être traités prioritairement en fonction des situations observées et des dynamiques en cours (cf. tableau n° 14).

A. PRODUCTION

Au niveau de la production, les changements observés en terme de conduite des cultures et des coûts des facteurs de production n'étaient nullement stabilisés durant la campagne 1994/95. De nouveaux ajustements sont à prévoir, ce qui implique de suivre :

- L'évolution des prix des facteurs de production :
 - . intrants,
 - . prestation de service,
 - . main-d'oeuvre.
- L'évolution des itinéraires techniques :
 - . calendriers culturaux,
 - . choix de matériel variétal,
 - . intensification (utilisation d'intrants),
 - . mécanisation (travail du sol et récolte), surtout au Sénégal.
- L'impact sur les coûts de production.
- L'impact sur les rendements.

Le maintien des systèmes actuels dépendra également de la pérennité des aménagements et de la capacité d'investissement des prestataires de service.

- Coût de fonctionnement et d'entretien des aménagements au niveau des unités décentralisées (GIE, AV, coopératives). Evolution du montant de la redevance et des conditions d'acquittement par les producteurs.
- Coût de fonctionnement des prestataires de service (travail du sol et récolte), surtout au Sénégal.

Tableau n° 14 : HIÉRARCHISATION DES PRINCIPAUX THÈMES DE SUIVI				
	Sénégal	Mali	Niger	
PRODUCTION				
- Prix des facteurs de production (intrants, prestations, main-d'oeuvre)	++	++	++	++
- Evolution des itinéraires techniques (doses d'intrants, emploi mécanisation, main-d'oeuvre salariée)	++	++	++	++
- Evolution des rendements	++	++	++	++
- Coût de fonctionnement et d'entretiens des aménagements. Modes de financement.	+	+	+	+
- Coût de fonctionnement des prestataires de service (travail du sol et récolte)	+			
CRÉDIT				
- Accès au crédit institutionnel	+	+		
- Financement hors crédit institutionnel (relations fournisseurs d'intrants / producteurs / transformateurs / commerçants)	++	++		
- Endettement des producteurs et des groupements des producteurs (OP, AV, coop.)	+	+	+	+
COMMERCIALISATION				
- Mise en marché (vente paddy / riz, vente directe / vente par OP-AV-coop.)	+	+	+	+
- Prix du riz et du paddy	+	+	+	+
TRANSFORMATION				
- Capacité de transformation des privés et volumes traités dans les différents types de transformateurs	++	++	++	++
- Gestion et financement collecte-transfo. -stockage. Type de contrats producteurs / AV-OP-coop / transformateurs	++	+	+	+
- Prix de la prestation de décorticage	+	+	+	+
- Coût d'achat, de fonctionnement et entretien des unités de transformation	+	+	+	+
REINVESTISSEMENTS				
- Utilisation des revenus générés par la riziculture		+		
IMPORTATIONS				
- Gestion publique des importations (politiques tarifaires restrictions quantitatives ...)	+	+	+	+
- Impact de la libéralisation des importations	++			
CONSOMMATION				
- Impact des changements de modes de transformation sur la qualité des produits consommés	+	+		
- Evolution de la consommation riz / autres céréales	+	+	+	+

++ : thèmes à traiter en première priorité ; + : thèmes à traiter en seconde priorité.

B. CRÉDIT ET COMMERCIALISATION

L'évolution des comportements techniques des producteurs s'est révélé fortement lié aux contraintes d'accès au crédit (notamment au Sénégal et au Mali). D'autre part, la libéralisation des filières (Mali et Sénégal) ou les difficultés de la filière officielle (Niger) ont induit de profonds changements dans les modes de commercialisation et dans les relations entre les producteurs et les opérateurs de l'aval de la filière. La restructuration est en cours. Aussi, il serait intéressant de suivre de plus près :

- L'accès au crédit :
 - . évolution de l'accès au crédit institutionnel, des catégories de bénéficiaires,
 - . conditions de financement de la production hors crédit institutionnel (crédits fournisseurs, contrats liés fourniture d'intrants/achat de paddy/transformation...),
 - . modes de remboursement des crédits institutionnels pour privés (espèces / nature → monétarisation des relations entre les acteurs).
- L'endettement des producteurs.
- Les modes de mise en marché :
 - . implication des producteurs dans l'aval de la filière (vente paddy / vente riz décortiqué),
 - . ventes aux AV-OP-coopératives,
- Le suivi des prix du paddy et du riz

C. TRANSFORMATION

L'interruption du fonctionnement des rizeries industrielles ou leurs difficultés récurrentes ont laissé une large place au développement de la transformation privée, à diverses échelles. La dévaluation a conduit à augmenter les volumes traités par ce type d'opérateurs, mais la rentabilité de leur activité reste incertaine, ainsi que leur capacité à se maintenir dans un environnement financier difficile. Le suivi devrait donc porter en particulier sur :

- L'évolution de la capacité de transformation privée (problèmes de sur-capacité latents au Sénégal et au Mali) ;
- L'évolution du prix de la prestation de décortilage ;
- La gestion et le financement de la collecte, de la transformation et du stockage, surtout au Sénégal ;
- Le types de contrats entre producteurs / OP-AV-coop / transformateurs ;
- Les volumes traités par les différents types d'opérateurs, surtout au Niger et au Sénégal ;
- L'impact de la disparition de la transformation industrielle sur la qualité (demande des consommateurs).

D. RÉ-INVESTISSEMENTS

La dévaluation et la forte hausse des prix du paddy ont permis à certains opérateurs d'améliorer leurs revenus de façon significative (principalement certains producteurs au Mali). Si cette situation se maintient durant les campagnes à venir, comment ces revenus vont-ils être utilisés ?

- Capitalisation (cheptel, immobilier...) ;
- Diversification dans des activités agricoles ou non-agricoles ;
- Intensification de la riziculture.

E. IMPORTATIONS

La compétitivité des filières locales a eu tendance à s'améliorer, mais dans tous les pays, le recours aux importations reste nécessaire, voire majoritaire.

- Evolution de la politique tarifaire (taxation variable) ;
- Gestion des volumes d'importation (tarifaire, quantitatif...) ;
- Impact de la privatisation des importations au Sénégal (volumes, prix du riz importé, recettes publiques).

F. CONSOMMATION

L'augmentation du prix du riz a-t-elle conduit les consommateurs à modifier leur comportement ? Quels sont les effets sur le plan de la quantité et de la qualité des produits ?

- Evolution des grands flux de consommation ;
- Evolution de la qualité de riz consommé.